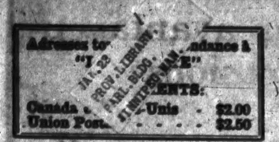
VOLUME X. WINNIPEG, MAN., MARDI 11 JUILLET 1922 No. 5

Adresses to[...]ndance à "L[...]E"
[...]ENTS:
Canada [...]-Unis - $2.00
Union Pos[...] - - - - $2.50



LA LIBERTÉ

Imprimé et publié par la
WEST CANADA PUB. CO. LTD.
619, Ave. McDermot
Téléphones - - A 1816—A 1817

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

FRANCE

Les métamorphoses des ententes internationales

On les a éprouvées depuis longtemps soit dans l'ordre politique soit en matière commerciale. L'expérience cent fois renouvelée n'a-t-elle pas montré que les traités les plus minutieusement scellés, ceux qui contiennent les engagements les plus formels et les plus précis, sont malgré tout bien mal observés? Il semble qu'entre particuliers la loyauté et le respect de la parole donnée soient plus fréquents qu'entre nations souveraines.

Après la guerre, dans la joie qu'apporta la cessation des hostilités, dans l'enthousiasme que soulevèrent les grandes proclamations qui invoquaient le Droit, la Justice, la Liberté, on s'imagina que les oeuvres, difficiles auparavant, seraient à l'avenir d'une réalisation aisée. Certains, plus naifs, crurent même que l'humanité était rénovée, et que les mobiles auxquels elle obéissait jusqu'ici, seraient changés: C'est de ces conceptions généreuses mais utopiques que naquit la Société des Nations qui donna, elle-même, naissance à toutes ces Commissions et Conférences internationales qui, en empirant le chaos dans lequel nous nous débattons depuis bientôt quatre ans, ne furent toutes ensemble qu'un grand moulin ne moulant que du vent.

Dans cet impétueux torrent d'eau trouble, il ne manquait qu'un écueil où viendraient se briser nos espérances: nous l'avons eu dans la formation non officielle d'un Comité dit Comité des banquiers internationaux. Ce Comité, réuni à Paris, s'est donné un congé de trois mois, après avoir accompli une oeuvre morale détestable, sinon désastreuse.

Par son organe, on a mis en circulation des idées qui n'avaient été abordées nulle part et qui ne devaient point l'être. Sans doute, M. Loyd George, obéissant aux suggestions de son ambassadeur à Berlin, qui a l'oreille du Reich, avait eu l'ardent désir de faire discuter le problème des réparations. Mais il n'y avait réussi ni à Cannes, ni à Gênes. Il est arrivé à ses fins par le Comité des banquiers et la Commission des réparations elle-même, où nous sommes en minorité, et qui ont contribué à donner de la publicité à une question intangible.

Cette Commission des réparations s'était, en effet, cantonnée jusqu'à présent dans le texte du traité de Versailles, elle n'avait à connaitre que des réparations, de l'état des paiements de l'Allemagne et de la possibilité d'appliquer les sanctions. En accédant au désir du Comité des banquiers, elle a permis à celui-ci de proclamer une conception qui aboutirait à la réduction de la dette allemande. Sa conclusion est que pour la reconstitution économique, il faut transformer la dette allemande fixée par un traité politique et qui appelle des sanctions, en une dette ordinaire susceptible d'être modifiée.

Pour ces banquiers internationaux, dont la plupart sont des neutres désintéressés dans la question, l'emprunt allemand est subordonné à la réduction des paiements des réparations, et leurs considérations les entrainent à des conclusions qui ne peuvent qu'encourager les résistances allemandes.

Déjà, en effet, les journaux d'outre-Rhin prétendent que l'acceptation à l'échéance du 31 mai, des conditions du moratorium était subordonnée à l'émission d'un emprunt. L'échec de celui-ci entraine le retrait de la signature du Reich. La Commission des réparations avait bien déclaré, il est vrai, que si l'emprunt ne s'effectuhit pas, l'Allemagne était tenue quand même à lui donner satisfaction. Mais l'entente qui s'est faite entre la Commission et le Comité des banquiers sur la question des réparations, peut inciter le Reich à considérer comme nulle la réserve faite par l'organisme des Alliés.

Sans doute, nous avons réservé tous nos droits. Le délégué français à la Commission comme celui qui nous représentait chez les banquiers ont protesté et refusé de rien signer. Mais nous ne pouvons pas rester indéfiniment dans cette situation négative. Il faut que nous prenions désormais position autrement que par des paroles ou des polémiques diplomatiques. Il faut que nous manifestions par des actes notre volonté de défendre jusqu'au bout nos intérêts, dussions-nous être seuls à les défendre.

Si nous avions le malheur de céder, nous serions acculés à une catastrophe. Nous serions obligés d'abandonner une grande partie de notre créance sur l'Allemagne, de payer sans tarder les milliards que nous devons aux Etats-Unis et à l'Angleterre, d'accepter une réduction de la dette russe, de renoncer pour nos nationaux aux biens que les Soviets leur ont volés, de contribuer enfin à un emprunt destiné à relever l'Allemagne.

Voilà ce qui nous attend si nous ne savons pas résister, même au prix d'un isolement diplomatique. Or, tout est préférable à l'abandon de nos droits!

M. Poincaré a tenu à faire connaitre encore une fois ces droits à l'Angleterre, qui fait la sourde oreille, au moment où nous allons prendre part à la nouvelle Conférence de La Haye. On doit y recommencer la tentative avortée à Gênes de secourir la Russie. Sous quelle forme et dans quelles conditions? C'est ce que le Gouvernement français a entendu préciser à l'Angleterre, en demandant qu'un programme très net de garanties fut réclamé aux Soviets avant de rien lui accorder.

Ces garanties doivent porter, non seulement sur les biens des futurs acquéreurs, mais aussi sur les biens et les valeurs appartenant aux Français, accaparés par le gouvernement bolchéviste sans la moindre indemnité. Ce serait, en effet, faire un métier de dupe que de prêter encore de l'argent à des voleurs qui ne voudraient pas rendre d'abord ce qu'ils ont pris.

Ces vulgaires précautions ne sont pas du goût de l'Angleterre qui, dans une note en réponse au memorandum français, nous reproche en termes assez durs de faire obstacle aux petites combinaisons déjà entreprises sans doute entre les grands pétroliers britanniques et les dirigeants du bolchévisme.

Nous n'avons pas à tenir compte de ces tractations occultes et c'est à titre de simples experts et sans aucun pouvoir de décision que nos délégués sont allés représenter la France à La Haye. La réponse de M. Poincaré à la note anglaise définit le rôle de ces délégués et fait d'ores et déjà toutes réserves sur les résolutions que pourra prendre cette Conférence appelée à finir comme celle de Gênes et toutes les autres.

Car, comme nous le disions plus haut, la parole d'un Etat est un objet toujours fragile; le respect en est subordonné aux intérêts matériels ou moraux de la collectivité. Les traités politiques sont plus souvent violés que respectés. L'histoire des Conventions est là pour nous montrer qu'on risque beaucoup à faire des concessions, car l'on ne sait jamais si celles que l'on escompte en retour seront loyalement maintenues, ou si l'on ne s'arrangera pas pour retirer d'une main ce que l'on accordait d'un autre côté.

C'est là une vérité qui commence à se dégager, et dont en France nous avons eu la naïveté de ne pas vouloir tenir compte. La réalité se charge de nous la rappeler.

J. L.

Les orangistes au secours de Monsieur Norris

On se souvient peut-être de l'histoire de la botte de foin que nous conta naguère le Catholic Register de Toronto. C'était sous une forme très humoristique la description d'un mode de lutte cher à toute la canaille politique qui ne trouve rien de mieux pour parvenir à ses fins avouées et non avouées que de faire appel aux préjugés de races et de religion. Un vieux fermier très malin avait une bonne vieille rosse de cheval qui ne voulait pas avancer à moins qu'il ne lui présentât une botte de foin. Un bon matin, il eut l'heureuse idée de suspendre la botte de foin à l'extrémité d'une longue perche de façon à ce qu'elle se trouvât un peu en avant du museau de la bonne bête qui pouvait en renifler tout le parfum. Et la bonne bête, stupide comme une bête, trottinait après la décevante botte de foin qui ne se rapprochait jamais. Rendu à destination, le rusé fermier remisait sa botte de foin pour le prochain voyage.

Dans le monde de la politique ontarienne, il a toujours existé une bonne vieille haridelle protestante, — le "protestant horse". — Elle se faisait parfois rétive et refusait de marcher. Et son maitre de lui attacher au bout du nez la botte de foin des préjugés de race et de religion. Ce n'était pas plus malin. On obtenait le vote jaune, anti-français et anti-catholique. L'élection terminée et gagnée, on remisait la botte de foin des préjugés pour l'élection suivante.

Ce truc canaille n'est pas la propriété de l'Ontario. On l'a implanté au Manitoba, il y a déjà belle lurette. Les partis politiques en ont à tour de rôle usé selon leurs intérêts. La "Free Press", une Orange Sentinel plus épaisse et au fiel plus recuit, s'essaie à le pratiquer. Elle s'y consacre depuis quelques semaines. Il n'est pas un jour où elle n'ait tenté de faire marcher la haridelle protestante, — le "protestant horse", — en lui présentant la botte de foin des préjugés de race et de religion.

Il faut sauver les "écoles nationales"! La belle affaire! La "Free Press" sait fort bien que son enfant chéri ne court pas de danger. L'organe de M. Norris le sait mieux que qui que ce soit. Mais il a son idée de derrière la tête et qu'il se garde bien d'avouer. Il veut sauver M. Norris et il ne voit d'espoir que dans un appel aux préjugés. On a vu des fanatiques sincères et qui en toute sincérité voyaient dans l'élément français et catholique une menace à la sûreté du pays. Mais la "Free Press" n'a jamais été du nombre et ne le sera jamais. L'organe de M. Norris est fanatique par parti pris, par intérêt mesquin et sordide, parce qu'il croit trouver dans ce métier vil et antisocial un moyen d'arriver à la conquête du pouvoir et de tous les avantages de crèche et de patronage qui en découlent.

C'est toute la raison de son attitude depuis quelques semaines. Il a fait flèche de tout bois afin d'avancer les affaires de M. Norris. Il s'est d'abord attaqué à M. Talbot. Cette tactique n'avait rien de neuf. La "Free Press" a tenté de faire chanter les Fermiers-Unis et d'obtenir d'eux qu'ils rejettent M. Talbot de leurs rangs. Il a cherché dans nos colonnes et dans celles des journaux ruthènes quelques bouts de phrases, quelques expressions d'opinions, qu'il pourrait triturer à sa manière pour en alimenter le brasier des passions anti-catholiques et anti-françaises. Il a fait la grosse gueule à tous les libéraux qui ont manifesté un peu de sympathie pour le français. Ainsi on l'a vu rabrouer M. Brown parce qu'à Morris il nous a fait quelques mamours. Il a donné force chiquenaudes à l'organisation libérale parce qu'elle n'a pas inscrit en tête de sa liste de Winnipeg la candidature de M. Thornton, plus que menacé dans Deloraine. Le "Free Press" a tant fait que M. Norris a dû plier et fait maintenant sa campagne sous la protection de l'Orange Sentinel, des loges orangistes, et flanqué d'un représentant officiel de la loge qui partout pérore à ses côtés. Qu'on ne nous accuse pas d'exagérer. Voici le texte officiel que nous cueillons dans la "Free Press" de samedi: "Les Orangistes du Manitoba... font tout en leur pouvoir pour assurer la victoire de M. Norris". Cette circulaire qui est de M. J.-M. Thompson, secrétaire du comité législatif de la "Grand Orange Lodge" et du "Grand Black Chapter of Manitoba", nous apprend que plusieurs orangistes en vue de l'Ontario et de la Saskatchewan, font campagne officiellement pour M. Norris. L'Orange Sentinel fait un pressant appel à ses membres en faveur de M. Norris.

Voilà où nous en sommes.

Comment en face d'une pareille situation, d'une alliance aussi publiquement affichée entre M. Norris et les Orangistes, un catholique ou un Canadien-français peut-il être candidat de M. Norris, l'appuyer, solliciter pour lui le suffrage de ses compatriotes? L'explique qui le pourra.

Le cas devient plus grave et encore moins explicable quand il s'agit de la candidature d'un Canadien-français contre un autre Canadien-français dont le passé politique est sans tache et qui a toujours su, aux heures de crise, accomplir fièrement et noblement son devoir, qui entre sa race et son parti a choisi sa race et la défense de ses droits. On devinera facilement que nous faisons allusion à la candidature que le gouvernement Norris a suscité dans LaVérendrye contre M. Talbot. Personne n'entretient de doute sur la réélection de M. Talbot, M. L.-P. Roy encore moins que qui que ce soit. Mais, grand Dieu! pourquoi être l'outil de M. Norris, de la "Free Press" et de l'Orange Sentinel? Surtout quand présent à la législature au moment où M. Norris vota l'abolition du français, on ne trouvait pas de termes assez énergiques pour dénoncer cette félonie. Quelqu'un, fin matou politique, a joué un vilain tour à M. Roy le jour où il l'a convaincu qu'il devait combattre M. Talbot.

M. L.-P. Roy est le candidat officiel de M. Norris. M. Norris est l'auteur de la loi abolissant le français dans nos écoles. M. L.-P. Roy a l'appui du "Free Press", l'adversaire juré de tout ce qui est français et catholique. L'Orange Sentinel souhaite son élection, invite ses amis orangistes du comté de LaVérendrye à voter en faveur de M. Roy, — en tant que candidat de M. Norris.

Franchement quelle situation risquée et fausse! Nous avons, comme tant d'autres, cru jusqu'au dernier moment que M. Roy comprendrait et qu'il abandonnerait la partie. Mais non. Buvons le calice jusqu'à la lie!

Quelle botte de foin a-t-on donc pu présenter à l'adversaire de M. Talbot?

NOMINATION

La mise en nomination n'a pas apporté de surprises. Les partis avaient eu tout le temps voulu pour se choisir des candidats et on peut dire qu'il n'y a pas eu de candidatures de la dernière heure, si ce n'est dans Ethelbert où T. Rutherford, libéral, combat M. Hryhorczuk, ruthène, candidat des Fermiers-Unis. On savait depuis une semaine et plus que le colonel Mullins ferait de l'opposition à M. Boivin dans Iberville. Nous ignorons comment les quotidiens ont pu escompter une acclamation dans Carillon. Il y a déjà plus de trois semaines qu'une convention indépendante a posé la candidature de M. Duprez. S'il y a eu surprise samedi, ce fut dans Brandon où M. Cater laisse le champ libre à M. Edmison, candidat fusionniste, et l'ex-pasteur Smith, candidat ouvrier.

151 CANDIDATS

Notre province comprend 55 circonscriptions électorales. Il y aura votation le 18 dans 53. Dans Le Pas et Prince Rupert's Land, la votation n'aura lieu que plus tard. Ce sont deux circonscriptions que l'on réserve pour y faire élire après coup des ministres incapables d'obtenir un mandat.

151 candidats sont sur les rangs. Les Fermiers-Unis dament le pion à tous les autres groupes. Ils ont 40 candidats en province et 8 à Winnipeg. Les libéraux viennent en second avec 26 en province et 10 à Winnipeg. Les conservateurs n'ont que 19 candidats en province et 7 à Winnipeg. On compte 7 candidats ouvriers en province et 13 à Winnipeg. Dans la métropole, ces treize candidatures incluent toutes les nuances, depuis l'Internationale jusqu'au socialiste extrémiste. Il faut ajouter à toutes ces candidatures, 16 indépendants en province et 5 à Winnipeg. Nous n'avons que cinq femmes candidats: Mme Rogers, libérale, député au dernier parlement; Mmes Brown et Munroe, conservatrices; Mme Hample, progressive et Mme McCarthy, ouvrière.

LES LIBERAUX

M. Norris n'escompte pas la victoire dans cette élection. Les libéraux n'ont que trente-sept candidats dont 10 à Winnipeg. Ils ont déjà fait le sacrifice de 18 sièges. On ne leur concède pas plus de trois sièges à Winnipeg. Même s'ils triomphaient sur toute la ligne en province, ils n'auraient que 30 députés. En semblable occurrence, ils pourraient faire élire deux autres députés, un dans Le Pas et un autre dans Prince Rupert's Land. Mais un succès général des libéraux en province est impossible. Si l'organisation libérale avait cru possible de remporter la victoire, elle aurait eu des candidats dans tous les comtés. C'est de bonne politique. Quand on s'avoue à l'avance vaincu, — c'est à quoi équivaut la retraite des libéraux dans une quinzaine de comtés, — on n'inspire pas confiance à l'électorat et l'on tourne du coup contre soi tous ceux qui aiment à être du côté du manche. Les libéraux n'ont pas de candidats dans les comtés suivants: Assiniboia, Brandon, Carillon, Cypress, Dufferin, Iberville, Norfolk, Roblin, St-Clements, Ste-Rose, Swan River, Turtle Mountain, Gimli.

(Suite à la page 8)

L'ASSOCIATION D'EDUCATION

Plusieurs écoles demandent des instituteurs pour le 15 août prochain. Une école en demande un pour dès maintenant. Qu'on écrive au plus tôt.

L'élection des commissaires aura lieu le 17 juillet prochain. C'est le devoir de tout bon citoyen de se rendre à l'assemblée et de s'assurer de l'élection de commissaires comprenant bien nos intérêts. Personne n'y perdra. Ni la cause en général, ni la localité où l'on aura fait un choix judicieux.

Adressez toute correspondance à
L'ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS FRANCAIS du Manitoba.
Casier Postal No. 9,
Saint-Boniface, Man.

A batons rompus

LES FERMIERS DE QUEBEC EN POLITIQUE

Les Fermiers-Unis de la province de Québec ont décidé de prendre part à la prochaine lutte électorale.

Le parti libéral est tout-puissant dans Québec depuis 1897. Ses chefs ont fait porter à leurs adversaires tout le poids des erreurs de leurs amis conservateurs à Ottawa. M. Parent et M. Gouin n'ont jamais hésité à faire leurs élections après une victoire libérale à Ottawa. Prenant leurs adversaires au dépourvu et éreintés par une défaite au fédéral, ils n'ont jamais éprouvé la moindre difficulté à l'emporter haut la main. L'opposition conservatrice à Québec n'est qu'une infime minorité. Son chef n'est pas sans valeur. Mais il n'a pas de troupes.

On a dit qu'une forte opposition est un bienfait pour le parti au pouvoir. Ce frein a toujours fait défaut au parti libéral québecois. La zizanie le travaille et seul le patronage y maintient de l'unité.

Pourra-t-il tenir contre un parti agraire comme il a tenu contre le parti conservateur?

C'est un peu question d'hommes. Le cabinet Tascheteau contient des hommes de valeur et qui ont de la popularité. Un parti agraire répondrait peut-être aux désirs du Québec rural, mais aura-t-il pour le conduire avec chance de succès un chef qui aura de l'emprise sur la masse? C'est tout le noeud de la question. Un moment on crut que le ministre de l'agriculture prendrait la direction du mouvement agraire. C'était une erreur. Il est demeuré fidèle à M. Taschereau. Hors M. Caron, on ne voit point de politicien québecois de taille à incarner les revendications agraires dans cette province.

Peut-être un alignement nouveau — fort possible — des partis à Ottawa aura-t-il une forte répercussion dans le domaine de la politique québecoise et y verra-t-on la constitution du groupe agraire.

* * *

ENFANTS MARIES AUX ETATS-UNIS

D'après un récent rapport de la Commission du Recensement aux Etats-Unis, il y a dans la république américaine 12,834 femmes (?) de 15 ans et 1,600 hommes (?) du même âge. C'est un accroissement sur l'année précédente.

Toujours d'après le même rapport, il y avait l'an dernier aux Etats-Unis, 82 veufs ou divorcés et 400 veuves ou divorcées de 15 ans.

Beau pays!

REMERCIEMENTS

La famille O. Rajotte offre ses sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu lui témoigner de la sympathie dans le deuil qui l'a si douloureusement atteinte par la mort de M. Olivier Rajotte.

M. DELLY

La Fin d'une Walkyrie

Feuilleton "La Liberté" No. 7

(Suite)

Il la regardait avec tendresse, et le coeur plein d'angoisse se dégonfla soudain.

— Oui, je l'ai cru!... Mais maintenant je vois bien que je m'étais trompée.

— Certainement! Je t'ai peut-être parlé avec un peu d'impatience; mais si j'étais contrarié, ce n'était pas à ton sujet. Je venais de prendre connaissance d'une lettre dans laquelle le baron de Halweg m'informe qu'il compte passer quelques jours ici, avec sa fille. Or, ils ne me plaisent pas, et vont gâter les bonnes heures que nous nous promettions, entre amis.

— Le baron de Halweg?... Ce cousin d'Allemagne dont vous avez parlé quelquefois?

— Lui-même, et la belle Brunhilde, sa fille.

Aniouta dit avec consternation:

— Quel ennui!... Tâchez au moins, Boris, qu'ils s'en aillent bien vite.

Le comte se mit à rire.

— Eh! je ne pourrai pas les mettre à la porte, ma pauvre petite! Mais je n'insisterai pas pour les garder longtemps, sois-en sûre... Maintenant, laisse-moi finir de voir mon courrier. Puis, si tu veux, reviens dans une demi-heure, je te donnerai ta leçon.

— Cela ne vous ennuiera pas?

— Non, non; pas du tout! Je ne m'ennuie jamais, quand je m'occupe de ma petite soeur. A tout à l'heure, Aniouta!

Elle sortit toute joyeuse. Il la suivit d'un regard plein d'émotion, en murmurant:

— Chère petite âme innocente!

Puis, se détournant vers le bureau, il chercha la photographie de la princesse, enfouie sous les enveloppes décachetées de son courrier. Quand il l'eut entre les mains, il la déchira en menus morceaux qu'il jeta au panier d'un geste méprisant.

VIII

Ainsi que l'avait prévu Boris, la nouvelle de la prochaine arrivée des Halweg n'enchanta guère M. de Brégny. Fils de Lorrains qui avaient vu leur propriété saccagée, leur château pillé et demi-brûlé en 1870, il détestait tout particulièrement la race germanique. Le comte Vlavesky, ne l'ignorant pas, se fût bien gardé, en admettant qu'il pût en avoir l'idée, d'inviter ses parents allemands en même temps que lui. Mais les circonstances amenant cette réunion, il savait que la courtoisie d'Olivier saurait éviter les frottements fâcheux, et il espérait que, sous ce rapport, les Halweg ne seraient pas inférieurs à l'officier français.

— Par exemple, mon cher, il faudra veiller sur nos conversations! lui dit-il, tandis qu'ils se promenaient à cheval, un matin, avec Mme de Brégny et Aniouta. Souviens-toi que rien n'est perdu pour une oreille allemande, et qu'une information, militaire ou autre, qui nous paraît insignifiante, leur est souvent fort utile.

— Hélas! je ne l'ignore pas! Mais ce sera bien intéressant! Nous ne saurons plus de quoi parler, Vlavesky!

— Eh! mon pauvre ami, j'en suis aussi ennuyé que toi! Mais il m'était difficile de leur répondre: "Laissez-nous la paix!" d'autant plus qu'ils m'ont toujours accablé d'amabilités à Pétersbourg.

M. de Brégny mâchonna:

— Parbleu! un officier!... Si on avait pu lui tirer quelques renseignements!... Et puis, la cousine, hein! elle ne trouvait pas le cousin désagréable?

Il chuchotait ces mots, en glissant un coup d'oeil malicieux vers Boris.

Le comte [illegible]

Il regardait sa pupille, assise avec aisance sur la jolie jument [illegible] qu'il lui avait choisie dans les écuries de Klevna. Elle se trouvait un peu en avant des deux officiers, entre Mme de Brégny et Cyrille. Sa petite personne semblait plus menue encore, dans cette amazone que lui avait fait faire son cousin, et, mieux que jamais, sous le feutre noir cavalièrement posé sur les cheveux légers, avec ses nattes pendantes et son air d'enfant heureuse, elle apparaissait comme une fillette charmante, pleine d'insouciance.

Boris fit observer:

— Elle monte déjà joliment bien, ma petite Aniouta! Ce sera dans peu de temps une remarquable écuyère. D'ailleurs, il n'y a que plaisir à lui apprendre quoi que ce soit, car elle est merveilleusement douée pour tout.

— Oui, tu as de la chance d'être tombé sur une nature telle que celle-là, car élevée comme elle l'a été, elle pouvait te réserver beaucoup d'ennuis.

— En ce cas, je l'aurais mise en pension, et là, on se serait chargé de son éducation, sans désagrément pour moi. Il n'en était pas besoin avec elle, heureusement... Aniouta, ne tire pas comme cela sur les rênes, ma petite!

La fillette tourna vers lui son visage animé.

— Je voudrais galoper un moment, Boris! Florine a des impatiences dans les jambes, je le sens!

Boris eut un léger éclat de rire, auquel firent écho ses compagnons.

— Elle a bon dos, Florine! Le galop n'a jamais été son pas de prédilection. Mais c'est le tien, nous le savons... Allons, jusqu'à la forêt, si tu veux. Mais reste près de moi.

Aniouta ne demandait pas mieux. Galoper près de Boris, sentir tout proche cette protection vigoureuse, ce coup d'oeil vigilant, admirer le beau cavalier si parfaitement maître de sa fougueuse monture, c'était un plaisir enivrant sur lequel la fillette ne se blasait pas.

Quand il fallut s'arrêter, remettre les chevaux à une allure plus raisonnable, elle soupira, en disant:

— Je voudrais que cela durât toujours!

Le comte sourit, en étendant la main pour remettre d'aplomb le petit chapeau qui avait complètement glissé sur l'oreille d'Aniouta.

— Quelle intrépide amazone! Enfin, cela te donne bonne mine, c'est déjà beaucoup. Tâche de la conserver, si c'est possible.

— Mais je me porte très bien, et Liouba prétend que je suis moins "mauviette", comme vous dites.

— Hum! je n'y vois pas grande différence!... Qu'en pensez-vous, madame?

Il s'adressait à Mme de Brégny, qui se trouvait à sa gauche.

Le frais visage de la jeune femme s'éclaira d'un sourire.

— Aniouta est à une période de transition, à l'âge encore ingrat qui ne l'est pas trop pour elle, d'ailleurs, car je me souviens qu'entre quatorze et seize ans j'étais une grande fillette fort laide, dont M. Olivier de Brégny, ici présent, alors élève de Polytechnique, disait qu'elle ressemblait à une araignée. On ne pourrait pas vous qualifier ainsi, mignonne; mais le terme de "mauviette" vous va bien, et il est plus gracieux.

Boris dit en riant:

— Olivier n'était pas fort galant, à cette époque-là.

— Pas le moins du monde! Nous nous disputions beaucoup, chaque fois que nous vous voyions, et mon père disait: "Ils sont étonnants, ces deux enfants-là, pour ne pas mieux s'entendre, depuis le temps qu'ils se connaissent!" Mais ma grand'mère levait les épaules et répliquait avec un petit sourire malicieux que je vois encore: "Ils se marieront ensemble, mon ami, je te le prédis, et ils seront très heureux." De fait, nous ne nous sommes jamais disputés, depuis le jour de notre mariage. Il faut penser que nous avions épuisé d'avance tous les motifs de querelle.

— Ou qu'Olivier avait peut-être acquis un meilleur caractère, et quelque courtoisie?

— Ou encore que j'étais moins taquine, et que je ne ressemblais plus à une araignée.

Ils rirent tous trois, ce qui amena cette question joyeuse du lieutenant de Brégny, qui chevauchait derrière avec Cyrille:

— Qu'est-ce que Boris vous raconte donc de si gai, belles amazones?

Ce fut Aniouta qui riposta:

— Mme de Brégny nous disait qu'elle ressemblait à une araignée quand elle avait quinze ans.

— Ah! cette malheureuse comparaison, elle ne l'a jamais oubliée!... ni pardonnée!... Oui, vous avez beau protester, Marthe, une femme ne pardonne jamais ces choses-là. Jusqu'à la fin des temps, elle rappelle à son malheureux époux ce crime de lèse-galanterie, le plus formidable à ses yeux.

La promenade s'acheva dans cette atmosphère de gaîeté qu'Olivier de Brégny, boute-en-train parfait dès qu'il se trouvait dans un milieu sympathique, savait entretenir autour de lui.

Comme les promeneurs entraient dans l'avenue conduisant au château, ils rencontrèrent un messager qui apportait une dépêche pour le comte. Celui-ci l'ouvrit et son visage se rembrunit aussitôt.

— Les Halweg arrivent demain.

Aniouta fit une petite moue, que les Brégny parurent avoir fort envie d'imiter. Seul, Cyrille sembla satisfait de la nouvelle.

Le lieutenant soupira, sur un ton lyrique:

— Adieu, causeries intimes, entretiens confiants! L'oreille de la Germanie sera là, désormais, prête à recueillir vos propos imprudents, ô Russie, ô France, amies chevaleresques!

Cyrille dit avec quelque vivacité:

— Je suis bien persuadé que nos cousins n'auront jamais l'idée de forfaire ainsi à l'honneur, en trahissant l'hospitalité qu'ils reçoivent chez des amis ou des parents!

Boris jeta vers le jeune homme, qui se trouvait un peu devant lui, dans l'avenue, un regard de pitié railleuse.

— Ecoute, mon petit, permets-moi de te dire que tu es gentiment naïf! Le mot "honneur" n'a pas pour tous la même signification. Ce que nous autres, Français ou Russes, considérions comme une ignominie, est glorifié chez nos voisins sous le nom de "service de l'Allemagne". Tout est licite, tout est excusé, tout est sublime, dès qu'on agit dans ce but.

Aniouta s'écria, les yeux pleins d'indignation:

— Mais c'est odieux!

— Evidemment. Et une nation peut aller loin, dans la voie de la loyauté, du crime, du parjure, avec de tels principes.

— Pensez-vous vraiment que votre cousine ait ces idées-là, Boris?

— Je ne sais, ma chère enfant. Mais j'estime que mieux vaut se défier, quand on ne connaît pas les gens à fond.

Cyrille dit d'un ton de reproche:

— Tu as un parti pris contre les Allemands, je ne l'ignore pas.

— Un parti pris, non. Mais comme peuple, ils ne me sont pas sympathiques. En outre, je les tiens pour des voisins fort dangereux, et j'estime qu'on ne prend pas à leur égard les précautions nécessaires.

M. de Brégny secoua la tête.

— Comme chez nous, hélas! Et nous en sommes infestés! Ils s'insinuent partout, cauteleux, habiles, plaisant par leur bonhomie. Gouvernantes, commerçants, patrons ou domestiques d'hôtel, ouvriers, ingénieurs, que sais-je! Ils sont tout, ils sont partout. L'espionnage est leur génie, à eux... un génie inférieur, mais dont nous ne tenons pas assez compte.

Aniouta, se penchant vers Mme de Brégny, murmura:

— Je sens déjà qu'elle ne me plaira pas, cette baronne de Halweg! Et vous?

— Moi, ma mignonne, je me réserve... mais sa qualité d'Allemande, d'ennemie de mon pays, ne sera pas précisément une garantie d'impartialité dans mon jugement à son égard.

Le baron de Halweg et sa fille arrivèrent le lendemain au début de l'après-midi. Boris et Cyrille étaient allés les chercher en automobile, à la station la plus proche de Klevna. Pendant ce temps, Aniouta et M. de Brégny faisaient une partie de tennis, tandis que la vicomtesse et Natacha travaillaient en causant, assises sous un petit kiosque voisin du court. Mais la fillette, ordinairement enthousiaste de ce sport où excellaient sa souplesse et sa vivacité, se montrait aujourd'hui sans entrain. Comme son partenaire le lui faisait remarquer, elle répondit avec sa franchise habituelle:

— L'arrivée de ces gens-là m'ennuie.

— Et moi donc!... Que voulez-vous, il faut prendre notre parti! Espérons seulement qu'ils s'envoleront sans trop tarder vers leur pays de Prusse... Voulez-vous que nous laissions la partie, pour aujourd'hui?

— Oui, je veux bien, car je me sens tout à fait maladroite. Je vais faire des pâtés de sable avec Jacques.

Vers quatre heures, Boris apparut. Les voyageurs venaient d'arriver et s'étaient retirés dans leur appartement pour changer de tenue.

Le jeune homme [illegible] en ajoutant:

— Vous les verrez tout à l'heure, pour le thé.

Aniouta riposta:

— Oh! ça ne presse pas! Nous attendrons très patiemment!

Elle se tenait debout devant Boris, un petit seau plein de sable à la main. Aujourd'hui, une ceinture de velours noir entourait sa taille, et des rubans semblables retenaient ses nattes. En dépit du mouvement qu'elle s'était donné au tennis, et de son jeu avec le petit Jacques, rien n'était dérangé ni chiffonné dans sa fraîche toilette de linon. Le comte en fit la remarque en ajoutant:

— C'est étonnant, chez un petit vif-argent comme toi. Liouba m'avait déjà dit que tu avais beaucoup d'ordre, de soin, d'adresse dans les mouvements, et je le constate par moi-même chaque jour.

Les grands yeux veloutés brillèrent, comme chaque fois que Boris se montrait satisfait de sa pupille.

Le comte reprit, après l'avoir considérée quelques secondes en silence:

— C'est très joli, ce velours noir là-dessus. Cela te va très bien.

— Charmant et très distingué! appuya Mme de Brégny.

Puis, comme la fillette s'éloignait, entraînée par Jacques qui réclamait son seau de sable, elle ajouta à mi-voix:

— Un rien la pare, cette petite... Et elle devient de plus en plus délicieuse.

M. de Brégny déclara:

— Dans un an ou deux, elle fera tourner toutes les têtes, pour de bon, cette fois. Avec des yeux pareils!... Tu auras fort à faire pour répondre aux prétendants, Boris.

Le jeune homme dit avec une légère impatience dans la voix:

— Ils peuvent compter que je les enverrai promener, ceux-là, car je ne la marierai pas de bonne heure, cette pauvre petite.

— Cependant, si quelqu'un lui plaisait.

— Eh bien! ce quelqu'un attendrait qu'elle ait ses vingt ans, au moins, car, bien certainement, je ne donnerai pas mon autorisation avant. Elle aura encore assez de temps pour être malheureuse!

Mme de Brégny s'exclama:

— Mais elle peut très bien tomber! Il y a de bons maris, grâce au ciel!

— Oui... mais si elle ne tombe pas sur un de ceux-là? Je sais maintenant comme elle est sensible, ardente, et je soupçonne que le jour où cette enfant, devenue femme, donnera son coeur, ce sera pour toujours, dans un grand élan de dévouement et d'amour. Dès lors, nous pouvons imaginer ce que serait pour elle la désillusion, et quel martyre deviendrait sa vie près d'un homme qu'il lui faudrait mépriser. Voilà pourquoi je serai très difficile, dès qu'il s'agira du mariage de cette chère petite soeur, et je lui laisserai quelques bonnes années d'une heureuse et paisible existence de jeune fille, avant de l'engager dans cette voie toujours aléatoire. Puis aussi, — vous le voyez, j'avoue mon égoïsme, — je ne serai pas du tout pressé de me priver de ce joli rayon de soleil... Enfin, j'ai le temps de songer à cette éventualité! Aniouta sera encore, pour plusieurs années, une enfant insouciante qui ne songera pas avant longtemps, je l'espère, à cette sottise qu'on appelle l'amour.

M. de Brégny protesta:

— Une sottise! Tu exagères! En bien des cas, je ne dis pas. Mais il en est d'autres...

— Certainement, certainement. Je ne nie pas qu'il en existe de beaux exemples, et je souhaite que ma petite cousine rencontre un coeur digne du sien. En attendant, j'aime mieux la voir comme cela, presque aussi enfant que ton petit Jacques... et pas frivole, pas coquette le moins du monde, comme des jeunes personnes de son âge que je connais.

Mme de Brégny ajouta:

— Elle a un fonds de sérieux étonnant, et, parfois l'expression de son regard est saisissante d'ardeur, de volonté, de vie secrète et réfléchie.

— N'est-ce pas, madame? Vous l'avez remarqué aussi?

— Oh! très vite! En ce contraste, d'ailleurs, réside une partie de ce charme qui nous a tous conquis. Elle ne sera pas une femme banale, votre pupille, mon cher comte!

Aniouta, à ce moment, revenait vers le groupe des causeurs. Boris, regardant sa montre, déclara que l'heure du thé approchait. Mme de Brégny et Nathalie ayant rangé leur ouvrage, on s'achemina, sans hâte, vers le château. Aniouta avait pris le bras de son cousin, et ce fut ainsi que l'aperçut Brunhilde, qui se tenait debout sur la terrasse, près de Cyrille, tandis que son père, assis un peu plus loin, causait avec la comtesse Vlavesky et Mme Zernof.

Mlle de Halweg demanda:

— Est-ce la pupille de Boris, cette grande fillette?

— Oui, c'est Aniouta Verenof. Une enfant charmante! Boris a pour elle une affection très vive.

— Ah!

Les yeux aux lueurs changeantes s'attachaient sur la fillette, qui approchait, et s'arrêtaient longuement sur le visage au teint légèrement ambré, rosé par le sang vif et jeune, sur les yeux magnifiques d'un noir velouté, qui se rencontraient avec les siens, curieux, investigateurs, eux aussi, et sans bienveillance également.

Brunhilde s'informa d'une voix brève qui trahissait une préoccupation secrète:

— Quel âge a-t-elle, au juste? Quinze ans? Seize?

— Oui, seize. Mais elle ne les paraît pas, comme vous voyez. C'est bien, de toutes façons, une véritable fillette.

— Pas de fortune, n'est-ce pas?

— Non, rien. L'aïeul avait tout dilapidé.

— Alors c'est Boris qui doit subvenir à son entretien?

— Parfaitement. Il le fait d'ailleurs avec une générosité qui est tout à son honneur.

— En effet. Mais ce sera une lourde charge pour lui.

— Oh! lourde!... Non! Mais c'est une charge, évidemment.

Comme le groupe approchait Brunhilde fit quelques pas au-devant. Elle était vêtue d'une robe de batiste rose garnie de dentelle, très élégante. Dans la chaude lumière du couchant, ses formes sculpturales se détachaient en relief, et la blancheur froide de son visage semblait s'animer. M. de Brégny dit entre ses dents:

— Sapristi, elle n'est pas mal, la cousine allemande!

Boris procéda aux présentations, Brunhilde voulut bien se montrer aussi aimable qu'elle pouvait l'être. Quant au baron, il fit le bonhomme, ce à quoi il excellait, et déclara cordialement:

— Les amis de nos cousins sont aussi les nôtres, dès le premier jour, naturellement.

M. de Brégny pensa:

"Toi, mon vieux Prussien, tu es trop papelard pour qu'on ne se défie pas!"

Aniouta, elle, avait à peine serré du bout des doigts la main que lui tendait Mlle de Halweg.

La fillette servit le thé avec Nathalie Zernof. Tout en causant, Brunhilde ne cessait de la suivre des yeux. S'en apercevant, Boris demanda:

— Comment la trouvez-vous, ma petite pupille?

— Très gentille, mais d'aspect un peu délicat.

— Elle a pâti chez son grand-père. Les serviteurs, qui dominaient ce vieillard, lui donnaient une nourriture insuffisante, alors qu'elle aurait eu besoin d'être soignée, fortifiée. De plus, elle souffrait du manque d'affection, car c'est une nature très aimante. Ici, elle s'est déjà transformée. Puis elle grandit encore, ce qui explique cette apparence un peu frêle.

— Vous vous en occupez beaucoup?

— Mais oui, autant que je peux. C'est un plaisir pour moi, car on ne saurait trouver nature plus délicieuse, plus attachante.

Brunhilde eut un rire léger.

— Je ne vous aurais pas cru cette vocation de père de famille, Boris!

— C'est une découverte que j'ai faite, moi aussi. Je m'apprêtais à enfermer dans quelque bonne institution cette pupille qui me tombait du ciel, quand, à sa vue, j'ai changé d'avis, subitement. Et chaque jour, je m'applaudis de cette décision.

La fillette s'approchait pour leur offrir du thé. Boris dit en souriant:

— Je lui donne des leçons d'allemand, Brunhilde, et elle fait des progrès étonnants.

Aniouta eut une moue légère, en ripostant:

— Pas tant que cela! Elle est difficile, cette langue, et si lourde, si peu claire! Le russe, le français, à la bonne heure!

Les sourcils sombres de Brunhilde se rapprochèrent. La jeune Allemande dit froidement:

— Elle a ses qualités, elle aussi. Et il faut la connaître, car elle sera, dans un temps peu éloigné, la langue mondiale.

— J'espère bien que non, par exemple!

Brunhilde eut un sourire d'ironie, qui détendit à peine ses lèvres.

— Vous verrez cela, mademoiselle... Oui, vous êtes assez jeune encore pour le voir. Apprenez donc l'allemand, puisque vous avez un si bon professeur. Boris le parle à la perfection.

— Admirablement! appuya le baron qui avait entendu. On voit que vous avez fait des séjours dans notre pays, mon cher cousin... Mais, à ce propos, ne viendrez-vous pas nous voir, à Neidelberg? La chasse y est intéressante. Une année, Sa Majesté l'empereur nous a fait l'honneur de venir tirer un certain nombre de pièces, et je vous montrerai, dans la salle à manger, le hanap de bronze, vieux souvenir de famille, où accepta de boire notre souverain. Il y a une légende que Brunhilde vous contera... Voyons, en octobre?

— Il me sera complètement impossible d'obtenir un congé à cette époque.

— Allons, allons, mon cher cousin, ne savons-nous pas que vous êtes favorisé de l'amitié impériale, et que vos chefs ne peuvent rien vous refuser?

Le baron souriait, l'air doucereux, les yeux paternes.

Boris répliqua d'un ton net:

— Il est possible qu'ils ne me refusent rien, mais moi, je ne me croirais pas le droit de demander cela.

Puis il mit la conversation sur un autre sujet.

Quand, un peu avant le dîner, les hôtes des Vlavesky remontèrent dans leur appartement pour changer de tenue Boris rejoignit sa pupille, qui gagnait sa chambre, et l'arrêta par le bras:

— Une minute, Aniouta... J'ai des reproches à te faire.

Le ton n'était pas très sévère, et le regard essayait vainement de le devenir.

Aniouta prit un air de confusion malicieuse.

— C'est à propos de ce que j'ai dit à la baronne, pour sa vilaine langue allemande?

— Certainement. Ce n'était pas poli, ma petite!

— Je le sais bien! Mais j'ai eu tout à coup envie de lui dire quelque chose de désagréable... C'est curieux!

— Elle ne te plaît pas?

— Oh! non!... non!

Il sourit, en lui donnant une petite tape sur la joue:

— Impulsive!... Là, tout de suite, tu as jugé, condamné?

— Ni jugé ni condamné. Je dis seulement qu'elle me déplaît, que je n'aime pas son regard... Et vous, Boris?

— Je suis un peu de ton avis. Néanmoins, je ne me crois pas permis pour cela de manquer à la politesse, envers un de nos hôtes surtout.

Aniouta, la mine contrite, appuya sa joue contre la main de Boris.

— Je vous demande pardon! C'est donc bien vrai, comme le dit ma cousine, que je suis mal élevée?

— Mais non, ma chérie! Il n'y a là qu'un oubli de ta part, et je suis bien certain que tu veilleras mieux à l'avenir sur tes paroles, n'est-ce pas, petite soeur?

Pour toute réponse, elle lui baisa la main. C'était sa manière silencieuse et soumise, d'exprimer ses regrets et de promettre avec solennité.

(A. SUIVRE)

Vivre selon ses moyens

Il semble assez que l'homme qui vit selon ses moyens, est, par cela même, digne de la confiance de ses semblables. La chose est même si vraie qu'elle est reconnue être une sorte de critérium que l'on place à la base du crédit. L'homme qui s'astreint à vivre selon ses moyens de subsistance est un sage. Cela suppose de sa part de la force de caractère et une rectitude de jugement. Par contre, celui qui vit autrement que ne lui permettent ses moyens de fortune, n'inspire le plus souvent qu'une défiance trop justement motivée.

L'homme riche qui vit comme un pauvre diable, est un avare ou un mesquin; pour le bien général de la société, l'un ou l'autre ne valent rien, quand ils ne sont pas un réel danger public. L'homme dont les moyens sont limités, et qui vit en grand seigneur, est, selon le cas, un voleur, ou bien encore un individu pourri de dettes, et encore là, sous des apparences déguisées, un voleur: l'un et l'autre vivant, sans se gêner, aux dépens du bien d'autrui.

En pratique, on semble faire moins cas aujourd'hui qu'anciennement de l'application constante de ces saines données d'économie interne, si l'on peut ainsi parler, et la conséquence est qu'il s'en suit de nombreux mécomptes.

La preuve de ceci abonde. Nous assistons présentement à la dégringolade de fortunes acquises durant les jours troublés de la guerre. La tourmente par laquelle nous venons de passer en a enrichi plusieurs. Ceux-là on ont mené grande vie et éclaboussé de leur luxe trop neuf et trop tapageur le grand nombre de ceux pour qui la guerre a été ce qu'elle est en réalité: une source de souffrance et non une occasion de gain. Aujourd'hui, nous assistons au rétablissement de l'équilibre; les fortunes champignons croûlent et les nouveaux riches d'hier reprennent leurs livrées d'avant 1914. Le tort de tous ces gens-là a été de ne pas avoir l'héroïsme de vivre selon leurs moyens légitimes, et cela, dans un temps où des braves gens mouraient de faim, et où la jeunesse de tous les pays expirait sous la mitraille.

La dégringolade des fortunes de guerre se poursuit actuellement au Canada comme aux Etats-Unis. Tous les jours les journaux nous apprennent la faillite de tel et tel courtier fashionable. Les faillites de ses brasseurs d'affaires entraînent d'autres faillites, et certaines banques même en sont fatalement atteintes. C'est la ruine subite pour un grand nombre.

Et précisément, comme cause apparente de ces banqueroutes formidables, nous retrouvons la méconnaissance du principe de saine économie interne dont nous parlons plus haut. Tous les gens qui étaient à la tête des entreprises qui croulent aujourd'hui, étaient, pour la plupart, des gens qui vivaient en millionnaires, et dont les dépenses folles dépassaient de beaucoup ce qu'auraient pu être leurs justes revenus. Dans la faillite d'une banque canadienne, nous voyons que les extravagances et les folies du luxe de certains employés ont occasionné une perte de plus de huit millions. Huit millions en achat d'immeubles, d'automobiles par des commis ou gérants de banque dont le salaire pouvait suffire à la vie honorable d'un gérant, mais non aux fantaisies d'un milliardaire.

Dans le même ordre d'idée, l'homme dont le luxe n'est plus justifié par la source honorable de revenus qu'on lui connait, inspire une méfiance trop motivée. Et [illegible] un journal de Montréal [illegible] dernier faisait la [illegible] que certains détectives d'agence privée, dont les [illegible] sont de douze à quinze [illegible] piastres par année, et qui roulent automobile, jouent à la bourse, ont des résidences somptueuses et mènent grande vie, ne valent pas grande chose pour la répression du crime. Ces limiers trop cossus, d'après le journal qui en faisait la remarque, reçoivent de quelqu'un le surplus de leur maigre salaire qui leur permet ainsi de faire bombance, et ce quelqu'un, en l'occurrence, ne peut être autre que le criminel qui gorge certains policiers amateurs pour assurer sa liberté.

Et ceci est un cas entre mille autres qui démontre jusqu'à quel point la morale catholique a raison d'exiger que chacun s'astreigne à ne vivre que du fruit de ses oeuvres, et non au détriment du prochain et de la société. L'homme qui vit selon ses moyens donne l'exemple du bon citoyen, et devient en quelque sorte une véritable force pour la société. A quelque rang de la société qu'il appartienne, la force de caractère de cet homme le garde fidèle au devoir alors que dans certaines positions publiques où la tentation est forte, il est si difficile de rester honnête homme. La déclaration du magistrat de police de Hamilton que rapportait le "Canada" du 4 février, nous le fait assez voir.

D'après les paroles du magistrat de police Jeffs, il est évident que ce vieux praticien s'est astreint à vivre uniquement du revenu de $3,560. que le gouvernement lui accorde. Seulement, le juge déclare que ce salaire est insuffisant et devrait être augmenté. Les raisons qu'il nous donne sont frappantes. "Les magistrats dit-il, devraient être bien rémunérés, vu qu'ils sont exposés à de fréquentes tentations et ont l'occasion de gagner de l'argent malhonnêtement. J'aurais pu faire des milliers de dollars de cette façon depuis que je suis sur le blanc, mais je n'ai jamais fait un sou."

Repousser les fréquentes occasions de gagner de l'argent malhonnêtement, et préférer vivre d'un revenu honorablement gagné, voilà bien l'exemple à suivre, et dont, malheureusement, plusieurs paraissent vouloir s'éloigner aujourd'hui. On déplore ce qu'on est convenu d'appeler: des pannes de conscience. A l'heure où l'automobile est à la mode, cette manière de désigner une faute morale est ingénieuse. Mais quand un automobile est victime d'une panne, la chose est ennuyeuse sans doute, mais la conséquence peu grave. Quand au contraire, c'est la conscience qui ne fonctionne plus normalement, qu'il y a une panne de conscience comme on dit, le malheur est fatalement considérable. Et quand ces pannes de conscience se généralisent, pour la survivance de l'honnêteté d'une race il est plus que temps d'y voir.

CHRONIQUE
Page Féminine

UEN FEMME DE TACT

On me racontait dernièrement l'histoire d'une de nos jeunes filles de la Province de Québec, mariée il y a quelques années, à un fermier de la Saskatchewan, qui sacrifia tout: parents, amis, vie choyée et plaisirs d'une grande ville, pour suivre son mari sur une terre loin de toute habitation et à des milles d'un village. Se sentant riche de cette affection, la jeune femme accepta cette humble destinée avec un coeur gai et sut mettre un peu de poésie dans les durs labeurs de la campagne. Quand on est jeune et que l'on aime, quel sacrifice ne fait-on pas?

Mais il y avait un point noir à ce bonheur: le mari ne croyait en rien, et cette sympathie religieuse qui met tant de charme dans la vie conjugale, manquait à ce jeune ménage. Tout alla bien pendant les premières années. Quatre enfants, deux filles et deux garçons, vinrent resserrer les liens de cette union et égayer la solitude de la jeune femme. Le mari, laissa sa femme libre de faire sa religion et elle ne manqua jamais la messe, qui se disait une fois par mois par un prêtre missionnaire. Ses enfants furent baptisés, et la mère se dévoua d'une manière admirable à l'enseignement et à l'explication du catéchisme, tellement bien que ces petits-là pouvaient répondre à n'importe quelle question et avaient de leur religion une idée et un respect que plusieurs des nôtres n'ont pas après des années d'instruction religieuse.

Les heures sombres se levèrent avec l'arrivée du Grand Père paternel, fanatique enragé qui vint passer l'été chez son garçon. Il commença par persuader à son fils qu'il avait droit d'avoir les garçons de son côté et qu'il ne devait pas se laisser conduire par une femme. Le mari voulut montrer de suite sa priorité et déclara que ses garçons iraient maintenant au Sunday School tous les dimanches. Ne vous figurez pas que la jeune femme s'emporta contre son mari et qu'elle lui jeta à la face les promesses sacrées du jour de leur union: celles d'élever les enfants dans la religion de leur mère.—Non. Avec un tact presqu'incroyable, elle ne lui parla de rien, mais elle redoubla de douceur et d'attention pour lui, chercha des raisons, et en trouva pour empêcher les enfants de suivre cette nouvelle règle de conduite. D'abord ces petits, qui étaient alors âgés de dix et douze ans, devaient aller ensemble et voilà que Johnie n'avait pas de chaussures propres. Le père, très fier et très particulier, n'aurait pas voulu voir son garçon au temple avec des souliers troués et éculés. De sorte que c'était presqu'un mois de gagné, car on n'allait pas à la ville bien souvent. Ensuite, ce fut le tour de Jack qui n'avait pas d'habit et ainsi de suite. Si bien que l'été se passa et que le Grand papa s'en retourna chez lui avec ses conseils, et la courageuse maman se dévoua de plus en plus à faire aimer sa religion à son mari et à ses enfants.

Maintenant les jeunes filles sont bien mariées au goût de la mère; et les deux garçons sont des modèles et font l'orgueil du père, grâce au dévouement et au tact de cette femme forte.

GERTRUDE.

L'AMOUR ET L'AMITIE

L'Amour et l'Amitié, deux enfants blonds et roses,
Vers ma demeure un jour avaient porté leurs pas
L'Amour, petit bavard, me conta mille choses
Auxquelles, moi, je ne crois pas.

L'Amitié discrète
Me dit en cachette:
"N'écoute pas ce trompeur,
"Il te promet le bonheur,
"Mais sujet à maints caprices
"Il rira de tes supplices
"En te déchirant le coeur.

"Souvent il me cherche querelle
"Mais en lui restant fidèle
"Je saurai le corriger,
"Ne va donc pas t'affliger...
"Nous ferons la paix; j'espère
"Qu'il redeviendra bon frère
"Et sous le toit qui doit te voir heureux
"Dans ton coeur, réunis, nous vivrons tous les deux."

Emm. BLAIN.

RECETTES

Pour conserver les tomates.

Choisissez des tomates petites et fraîchement cueillies. Plongez-les dans de l'eau bouillante pendant deux minutes. Ensuite plongez-les dans de l'eau froide et pelez. Si les tomates sont très grosses, il sera préférable de les couper en quarts. Passez-les avec soin dans des jarres stérilisées. N'ajoutez pas d'eau, mais faites cuire des tomates assez pour remplir les jarres avec le jus passé au tamis. Secouez un peu les jarres pour que les espaces entre les tomates soient bien remplies avec le jus. Mettez les couvercles sans les cacheter, mettez dans la bouilloire juste assez d'eau chaude pour laisser le haut des jarres en dehors. Couvrez la bouilloire et quand l'eau bout bien, laissez stériliser vingt-deux minutes. Enlevez les jarres, attachez les couvercles solidement et mettez au froid en faisant bien attention pour que l'air ne puisse pas entrer dans les jarres. Ces tomates ainsi conservées sont bonnes pour manger en tranches ou en salade.

Sirop de framboises.

Quatre pintes de framboises mûres pour une pinte de vinaigre blanc, laissez tremper quatre jours puis coulez. Pour chaque chopine de jus, ajoutez une livre de sucre granulé. Faites bouillir vingt minutes et puis mettez-les en bouteilles et gardez-les dans un endroit sec et frais.

Les gagnants de notre concours

Par erreur de mise en page, nous n'avons pas publié les copies gagnantes, mais reproduisons les précédentes. Voici les copies primées.

1er PRIX

Autant j'aime le son du cor au fond des bois,
Autant j'aime le chant joyeux des Cornemuses,
Autant je crains le cor qui me met aux abois...
Et lorsque sa douleur vient troubler mon repas
Le magicien Lennox, par quelques simples mots,
Me guérit... Je n'ai plus peur que le cor ne m'use!

Gaston GUENEBAULT.

2ème PRIX

Vite garçon, un bock! Et d'un geste rapide
L'homme emplit un verre d'un flot de blond liquide
L'autre, sourcil froncé, dans le mousse plongeant
Sa moustache, déguste et demande songeant
"Quelle marque"? "Drewry's" dit l'homme qui se dresse
"Epatante, mon cher! Un autre et en vitesse!"

Mlle Germaine MARTIN.

3ème PRIX

Pour chausser si fine pantoufle, Cendrillon,
Ne devait avoir aucun cor, ni durillon.
Si vos pieds vous causent quelque souffrance,
Pas de plaisir possible, promenades ou danses.
Dans votre démarche, point de grâce. Pour être à l'aise et esthétique,
Voyez donc le Dr Lennox et son traitement orthopédique.

Madame WEGBECHER.

4ème PRIX

J'avais un cor au pied; Dieu que j'en avais marre!
C'était pendant la Guerre; à chaque permission
J'allais voir un Docteur de France ou de Navarre;
Nul ne put l'enlever. Quand vaincu, le Teuton,
Courbant sa souple échine, eut repassé le Rhin,
Je courus chez Lennox et mon cor est défunt.

A. HILLAIRET.

5ème PRIX

Canada est ma patrie, St-Boniface mon séjour,
Le Dr. Lennox mon ami, je lui confie tous mes ennuis.
A ceux qui ont mal aux pieds, je leur dirai,
ALLEZ TOUJOURS LE CONSULTER

L. PROULX.

FORT GARRY-: Grand pique-nique le 15 juillet prochain, au profit de l'église de Saint-Vital. Courses, amusements, prix

Fete Nationale Francaise:- samedi, 15 juillet, à 2 heures, sur le terrain du Collège de St-Boniface attractions diverses, fête paysanne, farandole Banquet: 50 sous, enfants 25 sous

LA TEMPETE QUI MONTE

La dernière livraison des journaux de France nous apporte des commentaires plutôt alarmants sur les conséquences des événements qui se sont produits autour de la conférence de Gênes et qui ont assuré son fiasco le plus complet.

Deux faits dominent tous les autres au point de vue politique, sans parler de la haute portée sociale de la négation du droit de propriété dont nous parlions la semaine dernière, l'accord militaire entre l'Allemagne et la Russie, et l'influence prépondérante de la question du pétrole dans le Caucase sur la volonté de Lloyd George en face de l'audacieuse attitude des Russes et des Allemands.

L'Allemagne, vaincue mais non réduite par les Alliés, a été condamné à désarmer et à payer une indemnité aux nations dont les territoires ont été dévastés, principalement la France et la Belgique.

L'Allemagne, parce qu'elle est restée forte malgré sa défaite, ne veut pas payer et, elle ne paie pas. Elle ne veut pas désarmer; mais comme elle est surveillée d'assez près, elle est obligée de *"faire semblant"*, comme on dit.

Cependant, pour se préparer à la revanche et garder son or, il lui faut une armée formidable, bien pourvue et bien conduite. Ele possède chez elle tout ce qu'il faut: les officiers, les sous-officiers, les usines de guerre. Il ne lui manque que les soldats.

* * *

Traité secret.

Ces soldats, elle sait où les prendre; ils sont à portée de la main, dans le grand réservoir rouge de la Russie. Là aussi se trouve la haine contre la France, parce que la France c'est l'amie de la Pologne, c'est l'amie de l'ordre, c'est l'amie de la justice et du droit.

Le terrain est donc propice à une alliance militaire, sanction et sauvegarde d'une entente commerciale.

L'alliance militaire a été conclue en même temps que le traité commercial de Rapallo peut-être avant; mais elle doit rester secrète coûte que coûte, et il n'est pas surprenant d'apprendre qu'on nie l'existence même après que le texte du document ait été publié.

Voici les principales dispositions de ce traité:

..*L'état-major allemand s'enmand s'engage à fournir à l'armée rouge les armes et le matériel nécessaires à l'armement et à l'approvisionnement de 180 régiments d'infanterie, en même temps que l'artillerie lourde, et l'artillerie de campagne nécessaires à l'armement de 20 divisions d'infanterie.*

Outre la réorganisation des flottes de guerre russes de la Baltique et de la mer Noire, par l'envoi d'instructeurs et de cadres, et la livraison, dans le plus bref délai, de 500 aéroplanes neufs du type Junker, l'état-major allemand s'engage:

A mettre au courant l'état-major de l'armée rouge des résultats des dernières expériences et inventions techniques réalisées dans la domaine de la guerre des gaz.

L'état-major alemand s'engage à envoyer en Russie le nombre nécessaire de techniciens-spécialistes dans le but d'augmenter la production de l'industrie de guerre existant déjà en Russie, d'outiller et de mettre en marche en 1922 de nouvelles usines de munitions au nombre desquelles, une à Samara, et une à Pétrograd.

De son côté, l'état-major de l'armée rouge garantit à l'état-major allemand que les trois fabriques allemandes choisies par lui, à savoir:

Une pour aéroplanes et leurs moteurs, une pour les gaz asphyxiants, et une pour les armes, pourront être équipées et mises en action en Russie, à condition que l'armée rouge ait la possibilité entière d'utiliser la production de ces fabriques.

L'état-major de l'armée rouge s'engage aussi à augmenter, dans un délai très court, la capacité de transport des voies ferrées d'Alexandrowsk et de Nikolaïevsk, afin qu'elle atteigne douze trains par 24 heures, ainsi que les lignes de raccordement de ces voies dans le triangle Minks, Moscou, Pétrograde.

Dans le dernier article, les parties contractantes s'engagent à garder secrète la présente convention.

* * *

Le pétrole.

Et voilà l'armée formidable organisée pour maintenir dans une crainte salutaire, une France appauvrie et isolée, et une Belgique faible mais fidèle qui veulent faire exécuter des traités qui garantissent leur salut.

Cette armée n'est pas seulement une menace formidable contre la France, c'est aussi un fouet qui fera marcher M. Lloyd George.

Et c'est ici que la question des pétroles du Caucase entre en ligne de compte.

L'Angleterre a besoin de ces riches puits de pétrole du Caucase; non seulement elle en a besoin, mais elle les veut, et il parait que M. Cary-Evans, le propre gendre de M. Lloyd George est déterminé à les avoir.

Si, entre les puits de pétrole et le gendre de M. Lloyd George représentant les intérêts de l'Angleterre, se dressent quelques millions de soldats russes armés de fusils allemands, équipés de canons et d'aéroplanes allemandes, commandés par les officiers allemands, il y aurait loin de la coupe aux lèvres.

Mais, si M. Lloyd George ferme les yeux sur le traité de Rapallo, s'il admet qu'il n'y a pas d'alliance militaire entre les Russes et les Allemands, s'il reconnaît les soviets et leurs principes, s'il s'interpose pour que l'Allemagne ne soit pas obligée de payer à la France, les puits de pétrole se rapprochent sensiblement des mains de M. Cary-Evans.

Tous ces faits expliquent bien un peu l'attitude du Premier Ministre britannique à Gênes, et font comprendre l'indignation que la presse française manifeste devant ces marchandages au détriment de la France.

Cependant, il se présente une complication dans cet écheveau déjà suffisamment emmêlé.

Si les Etats-Unis ont refusé catégoriquement de prendre part aux palabres de Gênes, ils n'ont pas renoncé à faire concurrence à l'Angleterre dans l'acquisition des puits de pétrole du Caucase.

Et ce ne fut pas sans une certaine surprise que l'on a appris, en Angleterre, que la *"Standard Oil"* venait d'acquérir tous les terrains pétrolifères de la société Nobel de Suède, qui contrôlait 40 pour cent de la production totale de pétrole au Caucase.

Voilà donc les Etats-Unis, seuls concurrents de l'Angleterre dans ce domaine, qui acquièrent des droits dans le Sud de la Russie pendant que les Anglais, les Russes et les Allemands cherchent des combinaisons pour faire passer ces richesses naturelles aux mains du gendre de M. Lloyd George.

Que réserve à la France ce nouveau personnage dans le drame en train de se jouer autour du pétrole du Caucase?

Il serait bien difficile de le prévoir. Toutefois, il semble que cette entrée en scène des Etats-Unis peut donner à réfléchir à ceux qui s'entendaient si bien pour saboter les réparations dûes à la France et à la Belgique, et passer un couteau dans le traité de Versailles.

Les Etats-Unis se présenteront-ils en adversaires de l'Angleterre ou simplement en fiduciaires chargés de préparer le monopole anglais dans le Caucase?

Dans le premier cas, la France trouverait un allié, dans le second, elle verrait augmenter le nombre de ceux qui travaillent à son écrasement.

Que ce soit l'une ou l'autre alternative, elle est grosse de conséquences, et des nuages sombres s'amoncèlent à l'horizon du monde.

J.-Albert FOISY.

En Province

LA BROQUERIE

La retraite prêchée par les Révérends Pères Rédemptoristes Giguère et Neron s'est terminée le 30 juin. Nos bons pères sont revenus nous visiter en nous faisant du bien une année après la belle mission dont on garde un si excellent souvenir. Merci à ces excellents apôtres de N. S. et espérons que leurs conseils porteront d'heureux résultats.

Le 5 juillet, malgré la froide température, nous avons eu notre fête nationale et malgré le ciel sombre tous les coeurs étaient joyeux. Les messieurs du Cercle Littéraire St-Joachim sous le patronage de la société de St-Jean-Baptiste avaient organisé un joli programme pour la journée.

Quelques minutes avant la grande messe, les membres du Cercle et les notables de la paroisse allèrent au devant du président de la société St-Jean-Baptiste, M. Stonislas Jolicoeur et le conduisirent à l'église. M. J.-O. Beaupré marchait en tête portant le drapeau du Sacré-Coeur, puis MM. Philippe St-Laurent et Alf. Suisse portaient la bannière de St-Jean-Baptiste. Les membres du Cercle sous la direction de leur président, M. Marcisse Deslauriers rendirent de superbe façon la messe et les chants de fête. M. le curé Giroux notre dévoué pasteur fit le sermon de circonstance. Après la messe on se rendit sur le terrain du pique-nique. M. Aristide Rocan avait bien voulu nous prêter pour la journée le coin de sa belle terre. Mme Jolicoeur et Melle Vallée avaient préparé pour le diner une table où il ne manquait rien. M. le curé Bertrand de Winnipeg arrivé la veille a bien voulu passer la fête avec nous. Dans l'après-midi, des joueurs de balle au champ se disputèrent le prix de $25.00 qui resta aux Steinbach. Des courses et des amusements divers continuèrent jusqu'au soir. Nos remerciements à toutes les personnes qui sont venues nous visiter et toutes celles qui ont aidé à l'organisation.

Nous avons eu la visite dans l'après-midi de très distingués visiteurs le Rév. Père Roberge, curé de Ste-Anne et son confrère le Rév. Frère Thomas, nous arrivaient et assistèrent le soir ainsi que M. le curé Bertrand à la magnifique séance "La Malédiction" qui fut donnée par les membres du Cercle Littéraire.

Ce drame fut tellement goûté et réussi qu'on voudrait qu'il fut de nouveau donné. Si la chose se peut "La Liberté en fera connaître le jour. Pour cette séance les costumes des plus riches avaient été donnés au Cercle et confectionnés par les dames et demoiselles de la paroisse. Sous l'habile direction des personnes dévouées que nous nous dispensons de nommer tant sont elles connues par leur empressement à nous rendre leurs bons offices.

Chacun conservera un bon souvenir de notre fête nationale et surtout de son ouverture et de sa clôture. Merci à nos aimables visiteurs et au revoir, à l'an prochain.

ELIE, MAN.

Encore une fois n'oubliez point notre piue-nique le 16 juillet. Venez en grand nombre.

La rédaction a supprimé le reste de cette correspondance parce que ridiculisant un récent mariage.

L'église était recouverte de ses plus beaux décors.

A. B.

SAINT-LAURENT

L'union St-Joseph de St-Laurent donnera son Pique-Nique annuel, le mercredi 12 juillet 1922, à l'endroit ordinaire, en face du village. Il y aura tous les concours usuels.

William J. Donovan, candidate à l'élection qui aura lieu à Winnipeg le 18 courant, est né à Lansdowne, Ontario, de parents irlandais. Il est un gradué du collège St-Michael's et de l'université de Toronto. Il fut admis au barreau à Winnipeg en 1904 où il a depuis toujours pratiqué.

Il fait partie de la paroisse St-Ignace depuis sa fondation. M. Donovan s'est toujours intéressé à la politique et aux questions publiques à Winnipeg depuis plusieurs années. Il a toujours été libéral. Lors de la scission chez les libéraux en 1917, il fut de ceux qui demeurèrent fidèles à Sir Wilfrid Laurier et fit énergiquement la campagne en faveur de ses candidats au Manitoba. On lui offrit alors d'être candidat.

Il a de plus fait partie du comité des résolutions lors de la convention libérale de 1922. Il a donné son appui en particulier aux résolution suivantes:

(a) Réduction des dépenses.
(b) Enseignement du français dans les écoles.
(c) Referendum aussitôt que possible sur la question des liqueurs.
(d) La conciliation entre tous les groupes de cetet province.

M. Donovan fait parties de la Moderation League car sese idées sur ce point sont celles de tous les hommes modérés.

M. Donovan a toujours été un membre actif du parti libéral à Ottawa.

Il sollicite respectueusement vos suffrages et vous demande de lui donner votre note No 1.

TRIBUNE LIBRE

Cher Monsieur,

Au sujet de l'élection qui va avoir lieu dans la ville de St-Boniface.

Je crois qu'il serait de toute justice que ceux qui sont intéressés à détruire le régime désastreux de la prohibition apportent à M. Bernier le témoignage de la reconnaissance à laquelle il a le droit pour le travail qu'il a fait durant la dernière session.

M. Bernier a eu le courage de défendre vigoureusement les intérêts de la liberté et du bon sens.

Aujourd'hui les gens qui ont voté contre le referendum sur l'affaire des liqueurs prétendent qu'ils ont été réellement disposés à donner un referendum mais que la question était mal posée. La vérité est que les prohibitionnistes dans la ville cherchent à se cacher sous de fausses couleurs et que tous ceux qui veulent changer notre régime ne devraient voter que pour des gens dont ils sont tout à fait sûrs et au sujet de M. Bernier, il ne peut y avoir aucun doute possible.

Une loi telle que celle de Québec ou de la Colombie Anglaise donnerait au pays un revenu suffisant pour que le Gouvernement provincial puisse supprimer la taxe municipale et par conséquent décharger considérablement les taxes déraisonnables que chacun paye sur ses propriétés et un tel arrangement ne ferait de tort financièrement qu'aux grands distributeurs de boissons frelatées du nord de Winnipeg.

Veuillez me croire, Monsieur, votre bien sincèrement dévoué.

J. A. M. de la Giclais.

UNION CANADIENNE

"Canigrammes"

Joe Alias Parbyre-Eustasal aime beaucoup les "sinogrammes", c'est-à-dire pour les autres, pas pour lui.

Henri a une mémoire d'avocat, il est: extraordinaire. La gageure en valait la peine, hein Léopold?

Le verbe bibo ça veut dire boire en latin, et c'est ça qu'en faisait George. Nos félicitations Georges, et à l'oeuvre, du service s'il vous plait?

Le gros Harry s'en vient bientôt. S'en ira-t-il tout seul. Ah voilà le mystère.

"Chicago Joe" passe ses journées sur le bord du lac. Nous en ferions autant à sa place.

Tonio avait un oreiller de fer à Morris.

Bert s'est écarté sur la rue St-Jean-Baptiste et Ronny riait, mais vous auriez dû voir ce dernier à Lorette le lendemain. Oh, la, la!

Ca commence à revenir un peu! Bonne nouvelle, Ca' Annette. S'il fallait écouter tous les "cancans" noir serait bien blanc.

C'est bien beau de faire rire les gens, mais il y a des désavantages. Dernièrement, nous faisions connaissance d'une charmante jeune fille de ??? qui "était très heureuse de nous rencontrer mais nous priait de ne rien mettre dans le journal à son sujet." Ca s'est passé à Brunkild.

Diable les affaires se corsent! On va nous fair bientôt et nous irons finir nos jours dans un ermitage. —

Mesdemoiselles du charmant sexe, veuillez ne plus sabir aux parties. Albert, voyez-vous, ça l'excite trop.

CANIS.

GRANDE FETE NATIONALE FRANÇAISE

Le samedi, 15 juillet, nous célébrerons la fête Nationale Française, sur le terrain du collège de St-Boniface, à partir de 2 heures de l'après-midi; il y aura toutes les attractions possibles: jeux, courses, etc.; de jolis prix seront donnés aux gagnants.

A 6 heures aura lieu le banquet, le prix sera de 50 sous pour adultes et 25 sous pour enfants. On pourra se procurer les billets sur le terrain.

La journée se terminera par une farandole.

Nous espérons que tous nos amis viendront se joindre à notre fête patriotique en témoignage de sympathie pour la "Belle France".

Contre les engelures. — Les engelures proviennent de ce qu'l'on a été trop longtemps exposé au froid ou aux vents glacés. L'Huile Eclectrique du docteur Thomas est excellente pour le traitement de ces cas. Elle arrête l'inflammation et soulage de la peine. Cette huile agit rapidement et son mode d'emploi est très rapide.

Autour de la Ferme



NOUVELLES VARIETES D'AVENIR PARMI LES CEREALES

Dans son rapport pour l'an 1921, le céréaliste du Dominion fait une description sommaire des meilleures variétés nouvelles de grain résultant de ses expériences et de ses essais; il ne dit pas que toutes ces espèces nouvelles seront distribuées au public mais qu'un petit nombre d'entre elles pourront être offertes sous peu. La majorité de ces variétés demandent à être soumises à une étude plus complète sur la ferme centrale d'Ottawa, afin de connaître leur valeur exacte dans différentes conditions de sol et de climat et de voir jusqu'à quel point, dans ces conditions, elles peuvent surpasser les meilleures des espèces les plus anciennes.

Si nous consultons les résultats présentés dans ce rapport sous forme de tableau, nous voyons que sur les vingt variétés de blé de printemps énumérées, l'une d'elles, appelée Garnet Ottawa 652, un hybride de la Preston A et Riga M., vient en tête. Récolte le 16 juillet l'année dernière, ce blé a mis 86 jours à mûrir; il avait une paille de 43 pouces et a rapporté 2,880 livres de grain à l'acre, pesant après nettoyage, 63.2livres par boisseau mesuré. C'est un blé sans barbes qui mûrit avant le Rubis et qui promet de dépasser ce dernier sous d'autres rapports.

Parmi les deux douzaines de variétés d'avoine nommées, la plus productive est la Pluie d'Or qui, récoltée le 21 juillet, a mis 85 jours à mûrir et a rapporté 2,460 livres à l'acre. Sur les 32 variétés d'orge présentées aux tableaux, c'est la Stella Ottawa 58 qui vient en tête. Récoltée le 19 juillet, elle a mûri en 77 jours, rapportant 2910 livres à l'acre.

La rapport indique également la façon dont se sont comportées les variétés de seigle de printemps, de pois de grande culture, de lin et d'orge, cette dernière cultivée pour le foin. Cette orge désignée par le nom d'orge fourragère 675, a mûri en 61 jours, rapportant 14,607 à l'acre.

Un compte-rendu des expériences conduites l'année dernière sur le traitement du charbon apparaît également dans ce rapport. Il a été distribué gratuitement 10,061 échantillons de semence dont 3,230 d'avoine, 2,906 de blé, 1,085 d'orge, 532 de lin, 845 de fèves et 1,463 de pois. Les chiffres suivants donnent une idée de l'importance des travaux exécutés par le service des céréales. Le nombre de parcelles ensemencées à Ottawa était de 756 représentant 600 variétés fixées et vingt et une autres fermes et stations s'occupaient d'essayer des variétés au nombre de 7 à 57. Quatre de ces fermes sont dans la Colombie-Britannique, cinq dans l'Alberta, trois dans la Saskatchewan, une dans l'Ontario, outre la ferme centrale, deux dans Québec, deux dans la Nouvelle-Ecosse et une chacune dans le Manitoba, l'Ile du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick et le territoire du Yukon.

L'INSCRIPTION DE LA PONTE DES VOLAILLES

Tous les éleveurs de volailles qui désirent entrer leurs oiseaux au contrôle de la ponte pour obtenir des certificats d'inscription feront bien de s'adresser sans tarder au service de l'aviculture de la division de l'industrie animale, Ottawa, pour se procurer des formules d'entrées et les règlements. Il y a un droit de cinq dollars à payer pour les vingt-cinq premiers oiseaux et de deux dollars et demi pour chaque vingt-cinq oiseaux suppémentaires ou partie de ce nombre. Toutes les volailles inscrites doivent être contrôlées au nid à trappe sur les locaux du propriétaire pendant une période ne dépassant pas cinquante-deux semaines consécutives. Le contrôle de la production peut commencer à partir de la date où la poule pond son premier oeuf dans le nid à trappe, ou à partir du 1er août jusqu'au 31 décembre. Tous les parquets de poules soumis au contrôle sont sujets à l'inspection à des intervalles réguliers. On exigera des affidavits certifiant l'exactitude des états de ponte hebdomadaire. Des certificats d'inscription de la catégorie A seront émis pour tous les oiseaux non déqualifiés qui pondent cent cinquante oeufs en cinquante-deux semaines et des certificats supérieurs A pour les oiseaux qui pondent deux cent vingt-cinq oeufs pendant la même période, pourvu que les oeufs, dans tous les cas, soient classés au moins "spéciaux" dans les types canadiens modèles pour les oeufs et qu'ils pèsent en moyenne au moins deux onces.

Le Marché

Le 7 juillet.

"Steers"—	
Excellents	$7.00—$7.25
Bons	$6.00—$6.50
Moyens	$$5.00—$$.75
Ordinaires	$4.25—$4.75
"Feeders," "Steers"—	
De choix	$4.50—$5.00
Bons	$3.00—$4.00
"Stockers," "Stcers"—	
De choix	$3.25—$4.00
Bons	$2.25—$3.00
"Oxen"—	
Bons	$4.25—$4.75
Moyens	$3.00—$4.00
Ordinaires	$2.00—$2.75
"Bulls"—	
De choix	$2.50—$2.75
Bons	$1.75—$2.25
"Taures" de boucherie—	
De choix	$6.50—$7.00
Bonnes	$5.00—$6.25
Taures: "Stockers"—	
De choix	$3.25—$3.75
Bonnes	$2.50—$3.00
Veaux—	
De choix	$7.00—$8.00
Bons	$5.00—$6.00
Ordinaires	$3.00—$4.00
Cochons—	
De choix	$13.50—$13.50
Lourds	$ 8.50—$11.50
Truies	$ 7.00—$ 9.50
Légers	$12.50—$13.00
"Stags"	$ 4.00—$ 4.00
Vaches de boucherie—	
De choix	$ 4.50—$5. 00
Bonnes	$3.50—$4.25
Ordinaires	$2.75—$3.25
Pour conserves	$1.00—$2.25
Moutons—	
Bons	$4.50—$6.00
Ordinaires	$2.00—$3.00
Agneaux	$8.00—10.00
Ordinaires	$5.00—$7.00

PRODUITS

Patates—	
No. 1	45
Mélangées	25
Farine—	
Lake of the Woods—	
No. 1	70
Mélangées	60
4 sacs de 24 livres	$4.17½
Western Canada—Purity—	
Sac de 98 livres	$4.15
2 sacs de 49 livres	$4.22½
4 sacs de de 24 livres	$4.32½
Ogalvie Royal Household—	
Sac de 98 livres	$4.15
2 sacs de 49 livres	$4.22½
4 sacs de de 24 livres	$4.32½
Maple Leaf—Cream of the West—	
Sac de 98 livres	$4.15
2 sacs de 49 livres	$4.22½
4 sacs de de 24 livres	$4.32½
Légumes—	
Prix des "Jobbers"—	
Carottes. Le cent	$8.00
Oignons. La livre 4½ à	5c
Oignons des Bermudes. Le 50 livres	$2.50
Nouveaux choux	$5.00
Betteraves. Le cent	$6.00
Navets. Le cent	$4.00
Patates nouvelles. La livre 5 à	6c
Alimentation—	
Son. La tonne	$22.00
Gru. La tonne	$24.00
Gruau—	
Le sac de 80 livres	$2.85

Foin—

Pour foin sur voie. Bonne condition. Prix de deux maisons de Winnipeg.

Mil. No. 1	$22.00—$23.00
Mil. No. 2	$19.00—$21.00
Red Top No. 1	$13.00—$14.00
Red Top No. 2	$12.00—$13.00
Upland Uo. 1	$11.00—$12.00
Upland No. 2	$ 9.00—$10.00

Note. — Pas de demande pour les qualités inférieures.

Candidats mis en nomination samedi à Winnipeg et en province

COMTES	FERMIERS-UNIS	LIBERAUX	CONSERVATEURS	INDEPENDANTS	OUVRIERS ET SOCIALISTES
Arthur	D. L. McLeod	Hon. J. Williams			
Assiniboia	C. L. Richardson			W. Bourke	W. D. Bayley
				John Haddow	
Beautiful Plains	George Little	J. A. Dempsey	R. E. Coad		
Birtle	W. J. Short	W. Iverach			
Brandon City				Dr. J. H. Edmison (Fusion)	A. E. Smith
Carillon	A. Prefontaine			M. Duprez	
Cypress	J. A. Young			W. H. Spinks	
Dauphin	H. P. Nicholson	A. Esplen			G. H. Palmer
Deloraine	D. S. McLeod	Hon. R. S. Thornton	W. Chalmers		
Dufferin	William Brown		H. E. Robinson, K. C.		
Ethelbert	N. Hryhorczuk	T. Rutherford			
Emerson	R. P. Curran	Hamilton Stewart		D. Yakimischak	
				D. H. McFadden	
Fairford	G. L. Maron	A. W. Kirvan			
Fisher	M. V. Bachynsky	John Hamilton		H. L. Mabb	
Gilbert Plains	A. G. Berry	Dr. G. D. Shortreed	H. Priestley Barrett		
Gimli	I. Ingaldson		A. Grabowski	M. Rojeski	
Gladstone	A. McGregor	David Smith	Fred Rhind		
Glenwood	W. G. Rathwell	J. W. Breakey			
Hamiota	T. Wolstenholme	J. H. McConnell			
Iberville	A R. Boivin			H. A. Mullins	
Kildonan and St. A	S. H. Summerscales			F. Larter (Fusion)	C. A. Tanner
Killarney	A. E. Foster	T. H. Buck	Dr. T. W. Waldon		
Lakeside	Douglas L. Campbell		E. H. Muir		
Lansdowne	J. M. Allan	Hon. T. C. Norris			
La Verandrye	P. A. Talbot	L. Philip Roy			
Manitou	G. Compton	G. E. Davidson	J. S. Ridley	J. B. Lane	
Minnedosa	Neil Cameron	Arthur W. Shaw			
Morden and Rhineland	John Sweet		John Kennedy		
Morris	W. R. Clubb	Alex. Ayotte			
Mountain	Charles Cannon	Hon. J. B. Baird	Geo. M. Fraser		
Norfolk	John Muirhead		Dr. R. J. Waugh		
Portage la Prairie		Hon. C. D. McPherson	F. G. Taylor, K. C.		
Roblin	H. R. Richardson		F. Y. Newton		
Rockwood	W. C. McKinnell		Dr. H. E. Hicks	R. W. Rutherford	
Russell	I. B. Griffiths	W. W. W. Wilson	E. A. C. DeBalinhard		
St-Boniface		H. M. Sutherland		Joseph Bernier	C. W. Foster
St-Clémenta	H. Connolly			D. A. Ross	M. J. Stanbridge
					W. N. Kolisnyk
St-Georges	A. E. Kristjansson	Skuli Sigfusson			
Ste-Rose	R. T. McDonald			Joseph Hamelin	
Springfield	C. Barclay	W. J. Black	S. L. Henry		
Swan River	R. W. Ymmond		Daniel Howe		
Turtle Mountain	F. W. Ransom		R. G. Willis		
Virden	R. H. Monney	Dr. G. Clingan			
Winnipeg	G. F. Chipman	Duncan Cameron	Mrs. W. H. Brown	J. K. Downes	F. J. Dixon
	R. W. Craig, K. C.	H. D. Cutler	W. Sanford Evans	Colin McPhail	S. J. Farmer
	Mrs. A. G. Hample	W. J. Donovan	J. T. Haig	B. B. Dubienski	W. Ivens
	P. J. Henry	Arni Eggetson	Dan McLean	Fred Hilson	Mrs. Maud McCarthy
	Peter McCallum	Hon. Robert Jacob	Mrs. James Munroe	Dr. W. Clarence Morden	James Simpkin
	T. J. Murray, K. C.	A. L. MacLean	Arthur Sullivan		S. Cartwright
	C. K. Newcombe	Dr. J. A. McTavish	W. J. Tupper, K. C.		James Winning
	A. W. Puttee	W. R. Milton			F. W. McGill
		Mrs. Arthur Rogers			M. Popovich
		W. H. Trueman, K. C.			A. Henderson
					W. Hammond
					John Queen
					G. Armstrong

DISTRIBUTION DES PRIX A L'ACADEMIE ST-JOSEPH

Deux groupes d'élèves avaient déjà reçu leurs récompenses lorsque les plus avancées se réunirent à leur tour.

La séance a été présidée en l'absence de Mgr l'Archevêque par M. J.-A. Marion, président de la commission scolaire.

Un médaille d'or et le brevet de 1ère classe ont été décernées aux élèves ayant terminé leurs études en juin 1921: Melles Yvonne Charette, Jeanne Marcoux, Madeleine Mager et Constance Ford.

Le prix de succès aux examens de 1921 pour le XIe grade, médaille de Son Excellence le duc de Devonshire, a été mérité par Melle Aimée Larose.

Pour la présente année scolaire, nous lisons au Palmarès:

1er prix d'instruction religieuse, médaille d'or, don de Sa Grandeur Mgr A. Béliveau, méritée par Mlle Madeleine Painchaud.

Pour l'Application à l'étude du français, médaille d'or, donnée par M. J.-A. scolaire, méritée par Mlle Jeanne Painchaud.

Médaille d'or, donnée par M. Eug. Boismenu, orfèvre, décernée pour l'Excellence. Ont concouru pour ce prix les élèves ayant remporté les plus hautes notes pour la conduite et l'application:

Mlle Madeleine Painchaud au XIIe grade. Mlle Odile Parent au XIe grade.

Mlle Germaine Fourneaux au IXe grade. Mlle Marg. Fourneaux au VIIIe grade.

Mlle Laura Brodeur au VIIe A grade. Mlle Jeanne Galliot au VIIe B grade.

Mlle Yvette Rocan au VIe grade.

Le numéro gagnant a été tiré par Mlle Madeleine Painchaud.

Médaille pour Application générale, donnée par l'Institut, décernée à Mlle Odile Parent.

Médaille pour Application à l'étude du piano, donnée par M. Wray, marchand de musique, méritée par Mlle Madeleine Painchaud.

EN VOYAGE

M. et Mme Montcalm ainsi que leur fillette Noëlla de la rue Victoria sont partis pour un voyage dans l'Est. Mme Montcalm visitera ses parents qui demeurent dans la Gaspésie.

Cours du grain fourni par Le Comptoir Agricole Ltée

pour la semaine finissant le 10 juillet 1922

PRIX DECHARGE A FORT WILLIAM OU PORT ARTHUR

Grains	Mardi 4 juillet	Merc. 5 juillet	Jeudi 6 juillet	Vend. 7 juillet	Samedi 8 juillet	Lundi 10 juil
Blé No. 1 Nord	1.40¾	1.40¼	1.38¾	1.36	1.33¾	1.33
2 Nord	1.38¼	1.36⅝	1.35¾	1.33½	1.31¾	1.31
3 Nord	1.24⅝	1.23⅛	1.22⅜	1.20⅛	1.18⅜	1.19
Avoine 2 CW	.53¾	.53⅛	.53	.52¼	.51⅛	.51⅛
3 CW	.51	.50⅝	.50⅛	.49¼	.48½	.48⅛
Orge 3 CW	.65½	.65⅝	.65⅜	.65⅜	.65⅛	.64¼
4 CW	.64½	.64⅝	.63¼	.63¼	.63	.61¼
Lin 1 NW	2.42¼	2.38½	2.39¼	2.39⅛	2.41⅛	2.42
2 CW	2.37¼	2.33½	2.34¼	2.34⅝	.236¼	2.33
Seigle 2 CW	.87⅛	.87¼	.85¾	.85	.83⅛	.82⅛
Prix sur voie (Track)						
Base Blé 1 Nord	1.38⅞	1.38½	1.36¾	1.34	1.31⅞	1.31
Avoine 2 CW	.53⅛	.52⅞	.52⅜	.51⅝	.50⅝	.50⅛
Orge 3 CW	.64¼	.64⅜	.64¼	.64¼	.64	.64¼
Lin 1 NW	2.39¼	2.35½	2.36¼	2.36⅝	2.38¼	2.38
Seigle 2 CW	.86⅛	.86¼	.84¾	.84	.82½	.81⅛
Options						
Blé Juillet	1.31⅜	1.30⅝	1.29¾	1.27	1.25¾	1.26
Octobre	1.22½	1.21⅛	1.19¾	1.18	1.16¼	1.16¼
Décembre	1.19¼	1.18¼	1.16⅛	1.14⅛	1.12½	1.12⅜
Avoine Juillet	.53¾	.53⅛	.53	.52¼	.51½	.51⅛
Octobre	.47⅞	.47¾	.47½	.47⅝	.46½	.46½
Décembre	.45⅞	.46	.45⅝	.45¾	.44⅝	.44⅝
Orge Juillet	.65½	.65⅝	.65¼	.65¼	.65	.64¼
Octobre	.61⅝	.61⅝	.61⅝	.61½	.61⅛	.60⅜
Lin Juillet	2.40¼	2.36½	2.37¼	2.37	2.39¼	2.39
Octobre	2.21¾	2.18½	2.18¼	2.16	2.17½	2.17⅜
Décembre	2.18¼	2.15⅞	2.15¾	2.15	2.15	2.14½
Seigle Juillet	.87⅛	.87⅛	.85¾	.85	.83¼	.81½
Octobre	.84¼	.84⅜	.82¾	.82¼	.80⅛	.79¾

Le Comptoir Agricole Ltée
300 Grain Exchange, Winnipeg, Man.

En Province

Ste-Rose du Lac.

Tout le monde sait qu'en matière politique, certains mots, certaines phrases prononcés selon les tempéraments et les circonstances, tantôt avec douceur, tantôt en des envolées impétueuses, produisent sur les foules comme un courant électrique qui semblait les magnétiser pour les porter aux élans et aux actes suggérés par les orateurs.

Le fermier qui par la nature solitaire de son travail, est cependant réputé comme très réfléchi, n'échappe, par plus que la classe ouvrière, à cette emprise de la flatterie et du boniment du charlatan.

Dès qu'on lui parle de Société agricoles, de revendications de l'agriculture, de la classe qui nourrit le monde etc. etc., il ne se contrôle plus, et, sans plus de réflexion, tombe tête baissée dans les pièges les plus grossiers.

C'est ainsi, par des conférences et des paroles soigneusement préparées, que l'Association des Fermiers-Unis a vu le jour. Dans l'esprit de ses promoteurs ou tout au moins de ses dirigeants actuels, cette Société devait servir à calmer une certaine effervescence qui commençait à se manifester chez le fermier écoeuré de l'exploitation dont il était, est encore, et sera un certain temps l'objet.

eJ suis un adepte convaincu d'une coopération de fermiers, et de leur union, mais non pas d'une coopération comme les Fermiers-Unis dont les chefs sont de par leurs affiliations avec les Compagnies de grain nos propres ennemis.

Si le fermier veut se syndiquer à l'instar de toutes les classes de la société: Finance, Industrie, Commerce, Travail et voire même les hommes d'affaires (Avocats etc.), il ne peut mener à bien cette entreprise qu'en en confiant la direction aux siens, non pas aux politiciens et au Haut Commerce.

C'EST LA L'ERREUR QU'ONT COMMISE LES FERMIERS-UNIS. Les dirigeants de la Grain Growers Grain Company, ne sont-ils pas les chefs du parti Fermiers-Unis?

Leur organe officiel "le Grain Growers Guide" n'est-il pas une fondation de la Grain Growers Grain Company?

C'est une maison à deux façades, mais il n'y a qu'un seul intérieur.

Tout le monde sait et le comprend aussi, qu'une société dont les bénéfices sont d'autant plus élevés que les pertes du fermier sont plus grandes, ne peut en bonne logique rechercher que son propre intérêt au désavantage du fermier et comme preuve je me permets de rappeler le fait suivant pris parmi tant d'autres:

Il y a quelques années (en 1914 je crois) alors que l'élévateur de la Grain Growers Grain Co. opérait seul à Ste-Rose du Lac, les huit-dixièmes des fermiers portèrent leurs grains à Makinak, faisant ainsi vingt et deux milles supplémentaires.

Pourquoi me direz-vous? Mais parce que apparemment ils retiraient de leur grain un excédent tel, (40 à 60 cents par minot de plus) qu'ils préféraient subir les désagréments d'un aussi long parcours.

Est-ce là fermiers mes confrères, la conduite d'un ami véritable et ne vous vient-elle pas tout de suite à l'idée cette pensée de Voltaire:

"Que Dieu me garde de mes amis,
Quant à mes ennemis, je m'en charge."

Des amis, le fermier en trouve partout... au moment d'une élection dans les Ministères, les Banques, au Grain Exchange, voire même il le sait bien, tous les candidats Fermiers-Unis le lui répètent, à la Grain Growers Grain Company! Jamais, en effet, campagne ne fut mieux étudiée et aussi bien menée que celle des Frmiers-Unis.

Or l'Asociation des Fermiers-Unis, est une proche parente de la G. G. G. C. en un mot, c'est bonnet blanc et blanc bonnet, avec cette différence que les actionnaires de la G. G. G. C. touchent les dividendes tandis que les membres des Fermiers-Unis les font grossir.

Peu importe les Fermiers-Unis sont satisfaits; ils ont trouvé un chemin soigneusement macadamisé pendant les premiers milles et où au bout duquel les dirigeants de l'Association Fermiers-Unis et G. G. G. Co. leur ont promis "La Lune".

Je m'explique; la foi absolue dans les Fermiers-Unis est un retard de plusieurs années pour l'obtention de nos revendications.

Comment en effet espérer que M Crerar qui préside à la fois aux destinées des Fermiers-Unis et à celles de la G. G. G. Co., puisse afin de nous être agréable, sacrifier les intérêts des actionnaires de la Société qu'il a si brillamment conduite et dont les intérêts sont diamétralement opposés aux nôtres?

Ce Crerar aurait-il deux natures? deux coeurs aussi? un pour la G. G. G. Co., et un autre pour nous?

Comment peut-on concilier nos revendications avec le programme que les candidats Fermiers-Unis ont dû accepter dans toute sa teneur pour être admis comme tels, et enfin avec les intérêts de la G. G. G. Co.

Les revendications authentiques des agriculteurs n'ont jamais été présentées à nos gouvernants par un corps de représentants ayant la confiance de la population agricole.

Mais voici à grands traits ce qu'individuellement chaque agriculteur désire:

1. Une loi réglementant la vente de nos produits d'un façon plus équitable.
2. Une loi moins élastique que celle que nous subissons concernant le "grading" de notre grain aux élévateurs.
3. L'inscription obligatoire sur les récépissés, des poids bruts et nets; actuellement ces récépissés ne mentionnent que le nombre des minots, la vérification rapide en est plus difficile.
4. La modération dans le dockage, et l'obligation d'en déclarer le taux avant le déchargement.
5. Une loi défendant l'achat de blé No. 1 pour du No 2, sous le prétexte que les compartiments réservés pour le blé No. 1 sont pleins.

Que les lecteurs de ce modeste article veuillent bien comparer ces quelques revendications avec le programme des Fermiers-Unis que leur candidat s'engage à soutenir:

1. Prohibition complète.
2. Propriété gouvernementale.
3. Municipalisation et consolidation des écoles.
4. Unification de la population.

Je cite seulement ce qui est à ma connaissance et j'ignore si d'autres articles que les précédents en font partie.

Confrères agriculteurs, voyez-vous dans ce programme des Fermiers-Unis quoi que ce soit qui présente vos revendications telles que chacun d'entre nous en a senti le besoin alors que chaque année il voit le bénéfice de ses labeurs lui être enlevé par les méthodes louches et injustes qui sont en vigueur?

Que deviendront dans tout cela, l'initiative privée et les desiderata des fermiers?

Que fera le député élu si il appartient au groupe des Fermiers-Unis?

Il sera tout simplement le jouet de ceux qui manoeuvrent les ficelles dans la coulisse, c'est-à-dire les dirigeants de la combinaison: Association des Fermiers-Unis — Grain Growers Grain Company — Grain Growers Guide? Si l'initiative personnelle d'un député doit ainsi abdiquer entre les mains d'un parti ou d'une organisation financière quelconque, je ne vois pas la nécessité d'élire un député par comté, un Lenine ou un Trotsky quelconque fera aussi bien l'affaire.

Analysons ensemble maintenant les articles de ce programme des Fermiers-Unis:

La Prohibition Complète est la suppression d'une loi naturelle qui existe depuis la création du monde, c'est un attentat flagrant contre la liberté intrinsèque des individus, mais c'est surtout une prime à l'hypocrisie, au crime et au vice.

La prohibition a provoqué une fabrication intense d'alcools plus ou moins comestibles qui ont déjà fait un très grand nombre de victimes et dont les ravages continuent chaque jour.

D'autre part la fabrication et la vente d'alcools des distilleries reconnues par le Gouvernement avaient été pour le Trésor public une source très importante de revenus, alors qu'aujourd'hui grâce à la prohibition, non seulement l'Etat perd cet actif, mais encore lui faut-il entretenir à grands frais une police spéciale (qui n'arrête rien) tandis que messieurs les distillateurs clandestins et leurs amis contrebandiers roulent sur l'or et font des fortunes.

Quant à la thèse ridicule que la prohibition est nécessaire pour arrêter l'ivrognerie, on nous permettra d'en rire, allez donc voir dans les pays producteurs de vins et de bières et vous me direz si il y a là plus d'ivrognes qu'ici, même en temps de prohibition?

Propriété Gouvernementale, signifie pour tout homme qui veut un peu raisonner: Création d'une armée de fonctionnaires, déficits énormes etc.. Voyez plutôt: Avant 1912 la Compagnie de téléphone Bell payait à ses actionnaires des dividendes princiers. En 1912 le gouvernement prit le monopole et en raison même de ces bénéfices, il dut payer à la Compagnie un bon prix. Depuis... le Gouvernement n'a inscrit dans ses livres que des déficits et celui subi en 1921 fut de quelque chose comme $884,000.00.. une paille?

Pouvoir Electrique, première et unique année, déficit aux environs de $150,000.00?

Au point de vue Fédéral, je n'ai pas à vous rappeler les déficits énormes des chemins de fer nationaux auxquels viennent s'ajouter maintenant ceux de la marine marchande.

Dans le même point de vue, voulez-vous savoir ce qui se passe au-delà de nos frontières? L'opération par le Gouvernement des Etats-Unis des chemins de fer de l'union a coûté à ce pays pour une expérience d'environ deux ans la somme fabuleuse de près d'un demi milliard de dollars.

Allez goûter en Russie les bienfaits de la propriété gouvernementale si chère aux utopistes ignorants du parti Fermiers-Unis!

La Municipalisation et la Consolidation des Ecoles, ne signifie pas autre chose que: nouveaux fonctionnaires et nouvelles taxes. Mais une question de la plus grave importance s'y greffe aussi et doit être considérée avec attention: je veux parler des dangers que courent les enfants entassés sans surveillance aucune, dans ces roulottes, au point de vue de la santé et de la morale.

L'Unification de la population, est pleine de sous-entendus, et "ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille" si ce n'est qu'il fait un accroc à l'entente des races pourtant si nécessaire à l'avenir de notre pays.

En un mot, tout le programme "Fermiers-Unis" se résume à ceci: perspective d'une augmentation croissante de nos taxes et domination d'une minorité sur la majorité. Ce n'est donc pas préjuger des intentions des dirigeants des Fermiers-Unis ou ce qui est la même chose de ceux de la Grain Growers Grain Co. en disant qu'ils ne feront jamais un effort sérieux pour faire aboutir nos revendications qui sont l'opposé des intérêts de leur Compagnie.

Est-il logique amis fermiers de confier la garde de notre troupeau aux loups qui se cachent sous la houlette du berger?

En nommant les Fermiers-Unis, nous allons faire une opération similaire. Serons-nous assez naïfs pour croire que les bénéfices de la Grain Growers Grain Co. seront sacrifiés pour nous?

Je ne puis terminer sans faire observer que mes opinions politiques libérales étant l'opposé de celles de M. J. Hamelin, candidat concurrent aux Fermiers-Unis dans le comté de Ste-Rose, le présent article n'a nullement pour but exclusif de prôner sa candidature, mais bien celui de mettre en garde ceux qui ont une confiance aveugles dans l'Association des Fermiers-Unis.

Toutefois étant donné les circonstances actuelles, nous ne pouvons que soutenir et donner tout notre appui à M. Hamelin qui comme nous l'avons tous constaté à maintes reprises, depuis qu'il nous représente dans la Chambre Provinciale, a fait preuve de jugement indépendant et clairvoyant en défendant les intérêts des fermiers en général, tout en ne perdant pas de vue les nombreux autres problèmes auxquels le Gouvernement de la Province doit faire face.

Que chacun se rende compte de sa responsabilité, et réfléchisse à l'avenir, avant de voter.

Pierre DUHARD, Agriculteur,
Ste-Rose du Lac, Man.

SAINT-LEON

Cette année, notre paroisse de Saint-Léon, inaugura la série des fêtes patriotiques qui se célèbrent en l'honneur de notre patron national Saint-Jean-Baptiste, car le dix-neuf juin, nous nous unissions dans notre belle église paroissiale, pour commencer la célébration de notre fête patriotique qui revêtait le caractère religieux traditionnel. Le Révérend Père Marie, Antoine, Curé, chanta la messe solennelle à dix heures; un gracieux petit Saint-Jean-Baptiste, enfant de M. Georges Rondeau du village, trônait au milieu de la nef.

M. l'abbé Sabourin, directeur du petit seminaire, donna le sermon de circonstance et d'une parole éloquente fit vibrer les sentiments patriotiques de tous nos coeurs. Après la messe, on se rendit processionellement au terrain de la fête; le char pavoisé du petit Saint-Jean-Baptiste ouvrait le cortège. L'après-midi fut des plus joyeuses; une cordiale charité et une franche gaieté, unirent tous les coeurs. Il y eut jeux intéressants, courses de chevaux, parties de balle au camp, tables de rafraîchissements etc. etc.. Cette fête, célébrée dans l'esprit et le caractère de son institution laisse en nos coeurs, de vives impressions patriotiques et de fierté nationale.

Ce 23 juin, belle fête du Sacré-Coeur! Pieux concours de paroissiens et de Ligueurs, à la Grand'messe, de neuf heures. Bon nombre de communions, pour répondre aux désirs du Coeur de Jésus. Après la messe eut lieu la consécration des ligueurs et la réception des nouveaux candidats. Les cérémonies achevées à l'église, notre bon Père Curé invita ses Ligueurs au presbytère où la réunion se continua agréable et intéressante sous la feuillée!.. Quel dommage que l'appareil du bon Père Bénédict ne puisse reproduire, les joies intimes des âmes, la douce gaieté des coeurs et les joyeux propos de ces bons "Ligueurs"... à les entendre, on eut dit un ramage dans le bocage!...

UN LIGUEUR."

29-30 juin. — Nous sommes réellement touchés des témoignages de profonde et paternelle sympathie que notre bien-aimé archevêque vient donner à nos prêtres vénérés et à notre belle paroisse. Sa Grandeur Mgr Béliveau, nous fit l'honneur de passer deux jours au milieu de nous. Nous sommes reconnaissants à notre Premier Pasteur qui daigna si aimablement nous favoriser; nous lui avons prouvé notre gratitude par un retour d'affection filiale. Le vingt-neuf, Sa Grandeur assista au mois du Sacré-Coeur, le matin, nos religieuses eurent le bonheur de voir Monseigneur célébrer sa messe dans leur chapelle. Le lendemain, 30 juin, Sa Grandeur dit la messe à l'église; il y eut un bon nombre de communiants, malgré l'orage de la veille et de la nuit. Une réception improvisée acueillait Sa Grandeur, au couvent vers les dix heures; puis, distribution solennelle des prix; Sa Grandeur eut l'aimable bienveillance et la paternelle condescendance de donner de sa main à chaque élève, la médaille ou le prix, décerné au mérite. Quel souvenir pour nos chers enfants! Puis surprise, à jamais mémorable, Sa Grandeur nous offrit un prix pour la "Langue Française", pour l'année prochaine! Quelle noble émulation pour nous! Pour perpétuer ce jour de joie, nous avons sollicité Sa Grandeur à se faire photographier avec le groupe d'écoliers joyeux, ce à quoi Monseigneur s'est prêté avec une grâce charmante pour nous faire plaisir. Vive Monseigneur, notre Père! Son Souvenir reste cher à nos coeurs! Merci à Monseigneur.

Une élève de St-Léon.

3 juillet. — Ce matin, service solennel et anniversaire pour Mme Joseph Dion. Une fidèle sympathie réunissait les nombreux amis près des parents de la chère défunte dont le souvenir reste dans tous les coeurs.

Une Amie.

ABBEVILLE

Nous remercions les personnes qui se sont dévouées au commencement d'incendie de notre presbytère, lundi le 12 courant. Un retard prolongé eut pu avoir des conséquences graves, d'autant plus qu'il faisait "gros vent" et qu'on était pratiquement sans communication avec les points les plus menacés. Entre autres, MM. Trudel, Desjarlais, Lagimodière, Lussier méritent une attention spéciale pour l'adresse et le dévouement dont ils ont fait preuve en cette circonstance.

* * *

Quoique installé chez nous depuis quelque temps seulement, le magasin de MM. Trudel-Frs. est devenu le centre de nos affaires et de nos amusements. Nous lui souhaitons beaucoup de succès et le recommandons à nos paroissiens d'abord qui ne devront pas aller faire ailleurs les affaires qui peuvent être faites à la maison, et aux paroisses avoisinantes où les MM. Trudel sont déjà connus et populaires, "Encourageons les Nôtres".

* * *

Nos paroissiens sont occupés à refaire les routes en certains endroits, sous la direction de M. Bourbonnière, — Directeur des chemins — (road-master). Nous croyons bien que chacun y mettra du sien pour les trois jours de corvée demandés. C'est peu de temps, bien peu de dépenses et nous améliorons nos routes qui en ont certes besoin, et facilitons notre transport; nécessité qui n'est pas à dédaigner chez des cultivateurs.

* * *

Le pique-nique d'Abbéville fut un succès. Nous en félicitons avec les organisateurs, tous ceux qui ont pris une part active à l'organisation comme ceux qui se sont dévoués sur le terrain. Quoique le temps ne nous favorisa pas entièrement et que les affiches fussent fort clairsemées, les personnes s'y rendirent nombreuses, grâce à la prévoyance de MM. les Syndics qui firent preuve de talent et de tact en envoyant les dames, peu de temps auparavant faire de porte en porte la quête habituelle. Comment, en effet, mieux répandre la nouvelle et aussi rapidement.

S'il était permis d'entrer dans les détails du programme, nous devrions, après avoir félicité les heureux gagnants, offrir nos sympathies à M. Jos. pour la déplorable chute qu'il a faite, non pas tant sur le coq qu'il poursuivait (il faudrait plutôt alors déplorer la pauvre bête) mais sur un antagoniste dont le genou lui a rudement caressé la joue gauche.

A M. le curé, aux dames et organisateurs, à nos paroissiens à nos amis des paroisses voisines, nous offrons un cordial merci. Nous nous sommes récréés, espérons qu'une autre et prochaine occasion nous réunira bientôt encore pour nous amuser, cette fois plus nombreux et avec plus d'entrain.

* * *

A ceux qui envieraient notre bonheur et seraient désireux de s'installer chez nous, M. Girardin, un de nos paroissiens, qui voudrait bientôt nous quitter, offre une excellente occasion. L'emplacement qu'il doit céder est dans le quart sud-ouest, 22-21-4. Les 15 acres en culture incluent 8 acres en seigle et 6 en avoine, sans compter les 80 acres en foin, le tout clôturé avec séparation au milieu. A part, 4 chevaux, 8 bêtes à cornes, 4 vaches et 30 poules. Ce marché inclura, sauf une lieuse (binder) toutes les machines nécessaires à la ferme. Pour ce qui est des établissements, une maison en logs, 3 étables pouvant contenir 35 bêtes; et un puits en pierres de 40 pieds de profondeur. L'acheteur devra sur les $2500 avoir en mains un comptant de $1500; la balance sera divisée en paiements faciles. Que ceux à qui l'offre sourirait, veuillent bien s'adresser au: Bureau de poste d'Abbéville, et vous serez, les marchés conclus, non seulement des nôtres, mais encore installés parmi nous.

* * *

Madame M. Halde, mère de M. l'abbé Halde, accompagnée de M. et Mme Halde, oncle et tante de M. le curé, passaient parmi nous la semaine dernière. Ces distingués visiteurs que M. le curé avait ramenés de son voyage à La Salle parurent enchantés de leur court passage à Abbéville. Nous nous souhaitons comme à eux de renouveler leur tournée chez nous en y comptant cette fois plutôt des semaines que des jours.

E. L.

DUNREA

Le 2 juillet à 3 heures de l'après-midi, de nombreuses automobiles stationnaient près de l'école St-Félix. Quel événement pouvait bien se passer là. On le devine facilement, c'était l'examen et la distribution des prix. Un bon nombre de parents et d'amis avaient répondu à l'invitation de Mme Elzear Morin, institutrice, et sont venus encourager les élèves par leur présence.

A côté des commissaires de l'école, on remarquait M. le curé, le Rév. Père Sauvé S. J. et M. l'abbé Boulet. Ce fut un charme pour tous d'entendre les enfants répondre avec justesse aux diverses questions qui leur étaient posées et chanter avec âme quelques compliments de circonstance.

Après la distribution des prix, M. le curé et le Rév. Père Sauvé S. J, félicitèrent la maîtresse d'avoir su si bien inculquer aux enfants la connaissance des deux langues et d'avoir fait aussi une large part à l'enseignement religieux. Ils donnèrent ensuite de bons conseils aux élèves qui allaient jouir d'un repos de 2 mois.

Après cela, tous les enfants imitèrent les petits oiseaux que nous voyons parfois perchés sur les arbres prêts à partir au 1er signal. Ils se dispersèrent vivement en se proposant d'être bien sages à la maison tout en s'amusant beaucoup.

Les Révérendes Soeurs Marie Boulet et Lucie Boulet de la maison provinciale des Soeurs Grises de St-Boniface sont venues passer quelques jours auprès de leurs bons parents M. et Mme Napoléon Boulet, profitant de la présence de leur frère, M. l'abbé Alex Boulet revenu du séminaire de Montréal.

Le 5 juillet avait lieu dans notre église, le mariage de M. Armand Menu avec Melle Catherine Morrison. M. Charles Menu et M. Alexandre Morrison étaient témoins.

Après la cérémonie religieuse, les jeunes époux prirent le train à Ninette pour un voyage d'agrément en ville. Puisse l'avenir qui leur sourit aujourd'hui, leur réserver tout le bonheur désirable en ce monde.

BROAD VALLEY

Un nouveau temple sacré.

Ne croyons-nous pas revoir cette page d'histoire de cette foi agissante, florissante qui a fait naître ces innombrables temples sacrés chef-d'oeuvres de génie et de piété, réels palais du Souverain éternel dont le règne n'aura point de fin.

La foi et l'ardeur de ces fervents du Moyen-Age ne convergaient qu'à un seul but à une seule fin: "voir resplendir la gloire et le triomphe du Christ."

C'est bien faire revivre ces jours de splendeur que de voir nos populations abandonnant pour quelques temps leurs occupations, leurs ambitions et intérêts personnels pour venir ensemble établir au Divin guerrier un poste de combat. Cet ouvrage mené activement comme nous l'avions prévu n'est plus l'affaire que d'une couple de semaines et Broad Valley aura son église. Déjà on peut voir au faite du clocher l'arme du Divin conquérant de nos âmes. Elle s'élève altière cette croix, objet infamant pour les païens, devenue sujet d'adoration pour les Chrétiens.

Du haut des nues, elle nous prêche, elle nous appelle, elle nous veut tous, elle a toujours les bras étendus pour nous recevoir. Refuge du fidèle, l'indifférent, que les milieux et les circonstances avait éloigné y trouvera aussi sa place et enfin elle a aussi les bras ouverts pour ceux qui malheureusement sont tombés et se sont rangés dans le camp ennemi. Si le support leur a manqué, la délivrance est arrivée. Abandonnez donc ces gens imbus de faussetés; laissez vos erreurs se traîner dans la fange et venez revivre des vérités pures que le Christ nous apporte.

Rassemblons-nous, remplissons ce bercail de nos corps et de nos âmes le dimanche 30 juillet où pour la première fois le Dieu Hostie va venir s'immoler.

Le Pionnier.

Broad Valley donnera son pique-nique le vendredi 21 juillet. Il est organisé par le Club sportif. Nul doute que notre population et les nombreux visiteurs attirés par l'occasion trouveront pleine satisfaction dans cette journée récréative.

C'est la deuxième fois que Broad Valley cécèbrera son jour votif.

L'an dernier le lieu choisi éloigné du village, le manque d'organisation n'avait abouti qu'à un demi succès. Cette année tout fait prévoir un heureux dénouement.

M. Winnestock, âme dirigeante de nos joueurs de Base Ball, homme de tact et de précision saura inspirer les chances de succès.

Le lieu du pique-nique se trouvera sur le terrain du village; les gens d'affaires voulant prendre aussi un jour de congé et encourager notre jeunesse fermeront leurs magasins. Toutes les commodités que la saison et qu'une pareille occasion nécessitent: "crème à la glace, rafraîchissements de toutes sortes, lunch seront servis sur le terrain même.

Dans l'après-midi, nos joueurs auront à faire face avec le Club de Fisher Branch, réputé comme le meilleur des environs, un intérêt exceptionnel attirera donc l'attention du public, car nos jeunes praticiens sont bien décidés à vaincre.

Notre Club composé presque en totalité de nouvelles recrues, jeunes, intrépides et vigoureux, veut nous montrer que non seulement dans une place nouvelle telle que la nôtre, non seulement l'agriculture se développe, mais aussi l'esprit, les forces physiques, les amusements sains.

Venez donc en grand nombre, venez rire et vous amuser le vendredi, 21 juillet.

Le Pionnier.

NOMINATION

(Suite de la page 1)

LES CONSERVATEURS

Le groupe conservateur fait moins bonne figure que celui de M. Norris. Il a moins de candidats que le groupe libéral à Winnipeg, mais d'égales chances de succès. En province, les conservateurs n'ont que 19 candidats.

LES INDEPENDANTS

Ce groupe comprend 20 candidats. Les 5 de Winnipeg n'ont guère de chance. Quelques-uns pourraient être élus en province là où il y a lutte à trois et quatre. On trouve de tout dans ce groupe. A Winnipeg, un de ces candidats est anti-prohibitionniste. Dans Assiniboia, M. Burke représente les hommes d'affaires et M. Haddow un certain élément ouvrier opposé à M. Bailey. Dans Brandon, nous avons un indépendant choisi par une fusion des conservateurs et des libéraux dans l'espoir de battre M. Smith, ouvrier. M. Spinks, candidat indépendant dans Cypress, en était le député conservateur au dernier parlement. Il est venu sur les rangs après que son parti eut refusé d'y nommer un candidat et après avoir lui-même échoué à la convention des Fermiers-Unis. Dans Emerson, M. Yakimischak, ruthène, ancien député, élu dans une élection à trois, a pris le champ contre trois autres concurrents: un indépendant ancien conservateur, un libéral et un fermier-uni. M. Mabb, député de Fisher, se présente de nouveau. Il a deux adversaires dont un Ruthène. Il y a trois candidats dans St-Andrews-Kildonan. C'est le cas aussi dans Manitou, Rockwood, dans St-Boniface, dans St-Clements, où l'on voit revenir le fameux D.-A. Ross.

LES OUVRIERS

Le groupe ouvrier, — ce serait plus exact de dire les coteries ouvrières, — a sept candidats en province: M. Bayley, ancien député, dans Assiniboia; M. Smith, ancien député, dans Brandon; M. Palmer, ancien député, dans Dauphin, avec l'appui partiel des Fermiers-Unis; M. Tanner, ancien député, dans St-Andrews-Kildonan; M. Foster, dans St-Boniface; M. Stanbridge, ancien député, dans St-Clements; M. Kilinsyki, dans St-Clements. A Winnipeg, il y a six candidats du Parti Ouvrier Indépendant, dont M. Dixon; les socialistes n'ont qu'un candidat de même que les radicaux tandis que l'Internationale en a deux.

LES FERMIERS-UNIS

Les Fermiers-Unis ont 39 candidats ruraux, huit dans Winnipeg et un dans Assiniboia. Ils ne s'abstiennent de faire la lutte que dans Portage la Prairie, Brandon et St-Boniface. Comme on le voit, ils l'emportent sur tous les autres groupes par le nombre des candidats. C'est à vrai dire le seul parti qui lutte sur toute la ligne.

LUTTES A TROIS ET QUATRE

Il y a trois candidats ou plus dans dix-huit comtés en dehors de Winnipeg. Voici ces comtés: Assiniboia et Beautiful Plains: Fermiers-Unis, libéral et conservateur; St-Boniface: indépendant, ouvrier et libéral; Dauphin: Fermier-uni, libéral et fermier-ouvrier; Deloraine: Fermier-uni, libéral et conservateur; Emerson: Fermier-uni, libéral, deux indépendants; Fisher: Fermier-uni, libéral et indépendant; Gilbert Plains: Fermier-uni, libéral et conservateur; Gimli: Fermier-uni, libéral et conservateur; Gladstone: Fermier-uni, libéral et conservateur; Kildonan St-Andrews: Fermier-uni, ouvrier et fusion; Killarney: Fermier-uni, libéral et conservateur; Manitou: Fermier-uni, libéral, conservateur et indépendant; Mountain: Fermier-uni, libéral et conservateur; Rockwood: Fermier-uni, libéral et indépendant; Russell: Fermier-uni, libéral et conservateur; St-Clements: Fermier-uni, indépendant, fermier-ouvrier; Springfield: Fermier-uni, libéral et conservateur.

DEPUTES ET MINISTRES DISPARUS

Quatre ministres au dernier parlement ne sont pas candidats: MM. Malcolm, Armstrong, Johnson et Grierson. Six députés ont quitté la politique: MM. August, Dufferin, Findlater, Gilbert Plains, Robson, Glenwood, Fletcher, Killarney, Moore, Springfield, McDonald, Mountain. M. McPherson, ministre, a abandonné Lakeside pour Portage la Prairie où il est candidat contre le chef du parti conservateur.

DISTRIBUTION DES PRIX A L'ACADEMIE ST-JOSEPH

Deux groupes d'élèves avaient déjà leurs récompenses lorsque les plus avancées se réunirent à leur tour.

La séance a été présidée en l'absence de Mgr l'archevêque par M. J.-A. Marion, président de la commission scolaire.

Une médaille d'or et le brevet de 1ère classe ont été décernées aux élèves ayant terminé leur études en juin 1921: Melles Yvonne Charette, Jeanne Maroux, Madeleine Mager et Constance Ford.

Le prix de succès aux examens de 1921 pour le XIe grade, médaille de Son Excellence le duc de Devonshire, a été mérité par Melle Aimée Larose.

Pour la présente année scolaire, nous lisons au Palmarès:

1er prix d'instruction religieuse, médaille d'or, don de Sa Grandeur Mgr A. Béliveau, méritée par Mlle Madeleine Painchaud.

Pour l'Application à l'étude du français, médaille d'or, donnée par M. J.-A. Marion, président de la commission scolaire, méritée par Melle Painchaud.

Médaille d'or, donnée par M. Eug. Boismenu, orfèvre, décernée pour l'Excellence. Ont concouru pour ce prix les élèves ayant remporté les plus de hautes notes pour la conduite et l'application:

Mlle Madeleine Painchaud au XIIe grade. Mlle Odile Parent au XIe grade. Mlle Germaine Fourneaux au IXe grade. Mlle Marg. Fourneaux au VIIIe grade. Mlle Laura Brodeur au VIIeA grade. Mlle Jeanne Galliot au VIIeB grade. Mlle Yvette Rocan au VIe grade.

Le numéro gagnant a été tiré par Mlle Madeleine Painchaud.

Médaille pour Application générale, donnée par l'Institut, décernée à Mlle Odile Parent.

Médaille pour Application à l'étude du piano, donnée par M. Wray, marchand de musique, méritée par Mlle Madeleine Painchaud.

2e prix d'Instruction religieuse, donnés par un ami de l'Education mérités par Mlles R. de Morin et Louise Lonergan.

Prix de composition française, gagnés dans un concours donné par "Le Devoir", Mlles Mad. Painchaud et Annette Dumouchel; dans un concours donné par l'"Oiseau Bleu", Mlles Jeanne Painchaud et Adrienne Lachance.

Prix donnés par M. Eugène Boismenu, pour l'application au français et le succès dans les concours: Mlles Annette Dumouchel, M.-J. Cyr, Simone Toussaint, M.-A. Pelletier.

Prix pour Application générale: Mlle Marguerite Fourneaux.

Prix pour Application au chant: Mlle Lorette Béchard.

Prix pour les dictées françaises: Mlle Yvonne Larose et Denise Dubuc.

Prix pour la géographie: Lucienne Dussault et Marg. Waterman.

Prix donnés par l'Institut:

Application générale: Mlle Rose de Lima Morin.

Economie domestique: Mlle Laurette Trottier.

Bonne Tenue: Mlle Marie Boisvert.

Dévouement: Mlle Cécile Plante.

Bonne Conduite: Mlles Laura Brodeur et Jeanne Galliot.

Travaux à l'aiguille: Mlle Juliette Lachance.

Un prix fut ensuite accordé à chaque élève ayant fait le travail requis dans sa classe pendant l'année.

FETE INTIME

Le vendredi soir, 30 juin, le Club Chantecler se réunissait à l'école Normale à l'occasion du départ de l'un de ses membres, M. P. Thibault. Au nom du club, Mme de Denus lui offrit de chaleureux remerciements pour son dévouement à la société et lui présenta un magnifique porte-cigarette comme souvenir de son trop court passage parmi nous. La soirée se termina très aimablement par des rafraîchissements et M. Thibault nous promit de toujours s'intéresser à la prospérité du club. Nous perdons en lui non seulement un de nos meilleurs artistes, mais aussi un des plus sympathiques de nos membres par l'aménité de son caractère. Nous formons pour lui les meilleurs voeux et nous sommes sûrs d'avance qu'il retrouvera à Québec un aussi grand nombre d'amis qu'il en a laissé au Manitoba.

Les miracles dans l'église catholique et dans les églises protestantes

LES "MIRACLES" D'UN PASTEUR ANGLICAN

Sous ce titre, nous lisons dans le journal l'"Epoca" du 16 courant: "Les évangélistes nous parlent dans leur style simple et primitif des guérisons de maladies physiques, opérées par le Christ et par ses disciples, par la seule imposition des mains. *Mais l'Eglise, au cours des siècles, a perdu le sens du don divin; si bien que, depuis longtemps, il ne lui est plus donné de découvrir, dans ses annales, des miracles vraiment et scientifiquement établis.*

Maintenant, à ce qu'il semble, la foi des anciens dans la puissance de la prière et de l'action divine sur les maladies physiques, se retrouve au sein de l'Eglise anglicane. En Amérique, au Japon, en Suisse, les pasteurs protestants, dit-on, ont obtenu d'extraordinaires guérisons en se servant des seules forces spirituelles de la prière et de l'imposition des mains. Deux personnes, notamment, semblent tout particulièrement avoir découvert le moyen de posséder le don divin des guérisons: Mrs. Woodworth-Etter et Mr James-Moore Hickson.

Ce dernier est arrivé hier à Rome. Et ce matin, dans l'église américaine de la rue Nationale, il a parlé et imposé les mains à une multitude de malades. Les malades (boiteux, aveugles, paralytiques, etc.) ont été reçus par le recteur de l'église, Mr Lowrie qui les a conduits à une table où *certaines personnes écrivent sur les billets qui s'y trouvent le signalement des malades et les symptômes de leur mal.* Cette formalité accomplie, les malades ont entendu un discours du thaumaturge; celui-ci, après leur avoir raconté les guérisons que Dieu opéra par son intermédiaire à Tokio, à New-York et à Haberding (Ecosse), leur a imposé les mains en priant longuement. Des scènes de fanatisme et de foi se sont déroulées: la foule a été dominée par un sens supérieur d'aveugle mysticisme; un jeune tuberculeux est tombé en pâmoison. Nous avons demandé à plusieurs malades leurs impressions après l'imposition des mains:

— Nous avons ressenti, nous disent-ils, comme un frisson nous parcourant tout le corps. Une femme, Mme Angelo Costantini, souffrant depuis plus de vingt ans d'une ankylose de la jambe droite, affirme que, depuis l'imposition, il lui semble qu'elle marche beaucoup mieux... Les malades s'approchant de l'autel et s'en éloignent attristés, désolés, avec peut-être dans le coeur une désillusion de plus."

Si cette chronique est exacte, le pasteur thaumaturge Hickson n'a pas eu, à Rome, les remarquables succès qu'il affirme, avec une modestie et une humilité peu évangélique, avoir rencontré aux Etats-Unis et en Ecosse. Pourtant, si, là comme à Rome, la constatation scientifique des maladies guéries par lui a été faite par un groupe de dames qui se sont contentées d'écrire sur un feuillet les symptômes déclarés par les malades eux-mêmes, nous pouvons nous dispenser de poursuivre notre enquête à ce sujet.

Il nous presse, au contraire, de répondre brièvement à l'affirmation du journal cité plus haut que l'Eglise catholique a perdu le don des miracles "vraiment et scientifiquement contrôlés"; affirmation commune à tous les protestants qui, tout en niant l'existence des miracles dans l'Eglise catholique, recourent à toutes les impostures pour contrefaire le miracle à leur profit et entraîner ainsi dans l'erreur les personnes ignorantes.

La continuité du miracle dans l'Eglise catholique

Dans tous les siècles de son histoire, l'Eglise catholique a reconnu l'intervention de Dieu dans des miracles nombreux et éclatants, et qui par leur cachet divin attestaient en quelque sorte son authenticité. Nous ne voulons pas affirmer par là que les miracles se soient toujours répétés dans l'Eglise catholique avec la même fréquence qu'aux premiers siècles. Il convenait, du reste, qu'il n'en fût pas ainsi. Les miracles, pour mieux exciter l'admiration publique et pour prendre une portée apologétique plus grande, ne doivent, en effet, survenir que rarement.

Quant à la plus grande fréquence des miracles au temps de l'Eglise naissante, saint Grégoire le Grand l'explique par cette comparaison: "Si nous plantons un arbuste, nous l'arrosons jusqu'à ce qu'il ait solidement planté ses racines; mais quand il est bien enraciné, nous cessons alors de l'arroser." (Hom. XXIX sur l'Evangile, No 4). L'espace nous fait défaut pour rapporter ne fût-ce que les principaux témoignages historiques de la continuité du miracle dans l'Eglise catholique. Pour nous restreindre aux temps postérieurs à la Réforme, nous rappellerons les centaines de miracles scientifiques contrôlés par la Congrégation des Rites, laquelle requiert quatre miracles pour la béatification et deux pour la canonisation des serviteurs de Dieu.

Il suffit de lire un des procès de la Sacrée Congrégation des Rites pour nous convaincre qu'on ne saurait être plus sévère dans la constatation scientifique d'un miracle.

On commence par faire une minutieuse enquête sur l'existence du fait proposé comme miraculeux, en suivant une procédure aussi rigoureuse que dans les procès criminels. Tout dans les procès criminels. Tout témoignage suspect ou incertain, qui dans un procès pénal ne justifierait pas la condamnation d'un individu, est absolument éliminé. On requiert au moins deux ou trois témoins affirmant le même fait et toutes ses circonstances, et jurant avoir vu de leurs propres yeux et entendu de leurs propres oreilles tout ce dont on les interroge. Et les qualités de ces témoins doivent correspondre à toutes les exigences du droit ecclésiastique et civil.

Quand il s'agit d'une guérison prodigieuse, toute la matière documentaire est confiée par la Congrégation des Rites à deux médecins experts, sans que l'un sache quel est l'autre, afin d'éviter toute communication entre eux; on exige de chacun d'eux le serment du secret jusqu'à la fin du procès. Ces deux médecins doivent préparer une relation longue et motivée sur le caractère surnaturel de cette guérison. S'ils estiment la guérison naturelle, la cause est arrêtée par le fait. Si, au contraire, ils sont d'avis que la guérison est surnaturelle, la Congrégation des Rites nomme un troisième médecin expert qui doit revoir tous les documents du procès, les dépositions des témoins, les relations des deux médecins et préparer un compte rendu personnel complètement indépendant. Si cette troisième relation conclut en faveur du miracle la cause est acceptée. Mais, si au contraire, le troisième médecin retient la guérison pour non surnaturelle, la Congrégation des Rites nomme deux autres médecins experts qui doivent examiner à nouveau tout le procès et discuter les relations présentées par les autres médecins.

A noter encore que le nombre de ces expertises médicales n'est pas limité et qu'il peut être augmenté suivant l'opportunité et les diverses circonstances.

Une fois ces expertises terminées sur une conclusion favorable à l'existence du miracle, un nouvel examen, très sévère lui aussi, est exigé du promoteur de la foi qui représente la partie du ministère public dans les causes pénales. Il est chargé de rechercher toutes les possibilités d'exclure le miracle ou du moins de le mettre en doute. Si les conclusions du promoteur de la foi sont acceptées par la Congrégation, on recommence toute la procédure et de nouvelles expertises sont prescrites. Si, au contraire, elles sont rejetées, le cardinal préfet de la Congrégation adresse une supplique au Souverain Pontife pour qu'il daigne examiner le procès en juge suprême.

Peut-on, après cela, affirmer de bonne foi que les 700 miracles environ reconnus par la Congrégation des Rites depuis sa constitution jusqu'à nos jours ne sont pas *vraiment et scientifiquement contrôlés?*

Miracles contemporains

Mais quiconque ne voudrait pas se donner la peine de consulter les procès-verbaux de béatification et de canonisation de la Congrégation des Rites peut constater personnellement la permanence du miracle dans l'Eglise catholique, en se rendant au sanctuaire de Lourdes.

Le contrôle du miracle y est également effectué avec la plus grande rigueur scientifique. Tout malade guéri est conduit au "Bureau des constatations", bureau dont peuvent faire partie même des médecins protestants, rationalistes, incrédules, qui nient non seulement la réalité, mais encore la possibilité du miracle.

De très nombreux médecins se rendent chaque année à Lourdes; l'an passé, il y en eut 391, appartenant à toutes les Eglises, et venant de tous les pays. C'est que, depuis plusieurs années, un grand changement est survenu dans l'attitude des médecins vis-à-vis des prodigieuses guérisons de Lourdes. Tandis qu'il y a trente ans, il n'était pas possible de parler des miracles de Lourdes, dans une réunion de médecins, sans susciter la dérision et les moqueries, il n'est pas un médecin aujourd'hui qui, s'il n'est pas aveuglé par une fureur sectaire, ne sente le besoin d'examiner ces phénomènes que la science ne parvient pas à expliquer. Il arrive, en conséquence, qu'au Bureau des constatations de Lourdes, une guérison prodigieuse soit examinée quelquefois par une trentaine de médecins, catholiques, protestants, incrédules. Quatre de ces médecins sont chargés de dresser un long procès-verbal sur l'état et le degré de la maladie avant la guérison, d'après les certificats médicaux que tout malade possède, et sur la réalité et les caractères de la guérison survenue. Puis tous les médecins se réunissent dans une grande salle où on lit le procès-verbal en question, et sur chaque cas particulier s'élève une discussion longue et générale.

Si tous les médecins sont d'accord, on annonce que la guérison ne peut être attribuée aux forces naturelles. Mais le cas est très rare. Généralement on attend longtemps avant de prononcer cette conclusion, pour s'assurer qu'il s'agit bien d'une guérison réelle, complète et permanente, et non pas seulement d'une amélioration même très sensible.

Au cas où la nature et le degré de la maladie antécédente à la guérison ne ressortent pas clairement et certainement des certificats médicaux présentés par le malade, on suspend alors toute décision et l'on demande de nouvelles attestations médicales plus précises à ce sujet.

La sévérité de ces formalités a même été jugée excessive par beaucoup, mais à ces reprochés le Bureau des constatations a justement repliqué quil est bien préférable de passer sous silence de nombreux miracles authentiques plutôt que d'en publier un seul qui soit faux.

Les miracles hors de l'Eglise Catholique

Nous ne nions pas *a priori ni d'une manière absolue* que Dieu puisse accomplir des miracles en dehors de la religion catholique. L'intervention extraordinaire de Dieu au moyen du miracle peut avoir un double but:

1. Celui de manifester les attributs de Dieu d'une manière plus lumineuse et plus parfaite que celle qui résulte du cours naturel des choses créées et du gouvernement ordinaire de la Providence divine par exemple, la toute-puissance de Dieu dans sa libre souveraineté sur la nature, sa bonté et sa miséricorde dans ses bienfaits qu'il accorde en dehors de l'ordre habituel de la nature, la justice de Dieu dans le châtiment d'un crime ou dans la récompense d'une bonne action;

2. De confirmer par un témoignage d'autorité divine l'origine surnaturelle d'une religion, pour imposer à tous les hommes.

Absolument parlant, Dieu pourrait donc accomplir un vrai miracle même dans une religion fausse, mais non pas cependant en faveur de cette religion puisque Dieu ne peut favoriser l'erreur.

Mais en fait, nous défions les Eglises schismatiques et protestantes et toutes les sectes religieuses de nous présenter, nous ne disons pas une série continuelle et permanente de miracles qu'on puisse comparer pour leur nombre et leur éclat aux miracles de l'Eglise catholique, mais même *un seul* miracle qui ait été constaté avec une rigueur scientifique aussi implacable qu'à la Sacrée Congrégation des Rites et qu'au Bureau des constatations de Lourdes, et qui ait été opéré par Dieu, non pour récompenser la bonne foi d'un individu ou pour montrer d'une manière extraordinaire sa justice, sa bonté et sa miséricorde, mais *pour attester* la vérité d'une religion, Eglise ou secte opposée à l'Eglise catholique.

Guiseppe MONTI.

UN JOYEUX ET RECONNAISSANT MERCI

Mercredi dernier, 29 juin, a eu lieu la distribution des prix à l'orphelinat Saint-Boniface, présidée par le dévoué chaplain, M. l'abbé D. Lamy, en compagnie de M. l'abbé Primeau. Outre les prix donnés par la Mère Provinciale et la supérieure de l'orphelinat, plusieurs ont été fournis par la supérieure des couvents St-Norbert, Ste-Anne des Chênes, St-François Xavier, la Broquerie, de l'orphelinat St-Joseph, et des hôpitaux St-Boniface et St-Roch. Les magnifiques récompenses qu'ont reçues les orphelines leur viennent de généreux bienfaiteurs à qui elles adressent ici leur très reconnaissant merci. Suit la liste des donateurs. M. l'abbé Lamy a donné plusieurs beaux livres du meilleur choix. M. l'abbé Primeau, médaille d'excellence, pièces d'or, livres. M. le maire Laurendeau, MM. H. Béliveau et A. Prud'homme, et la librairie Kérouack de magnifiques volumes.

MM. H. Cusson, J.B. Coté, Claude Denis, docteur Collin, Ad. Gauthier et Winnipeg Church Goods de précieux objets de piété. M. le docteur Meindl et M. J.-A. Bleau des poupées parlantes. MM. V. Rho. H. Desrochers, Holiday and Shephard, Brathwaite, V. Guilbert, Dingwall limited, and Woolworth Store différentes belles choses.

La Maison Blanche, un beau service de vaisselle (pour enfants). Mme Richer, cinq piastres. M. J. Roux, cinq piastres. M. J. Tremblay, trois piastres.

Charitables donateurs et donatrices, soyez remerciés et croyez que vous avez fait des heureuses.

Québec et le respect de minorités

Au cours de la dernière session de la Législature (Parlement provincial) tenue à Québec, d'importantes mesures ont été adoptées, sur la proposition de l'honorable L.-A. David secrétaire de la province.

C'est d'abord une loi créant les écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal. Le but de cette loi est de favoriser dans une plus large mesure le développement des beaux-arts dans la province. En vertu de cette loi, un Conseil supérieur des Beaux-Arts sera nommé par le lieutenant-gouverneur en Conseil, ainsi qu'un directeur général :cet officier sera *ex officio* secrétaire du Conseil supérieur.

Puis c'est la loi autorisant l'octroi de subventions aux collèges classiques, loi inspirée par un sentiment de haute gratitude envers nos maisons d'enseignement secondaire. Cette loi a donné lieu à un débat intéressant, pendant lequel tous les orateurs, à la suite de l'honorable M. David et de M. Sauvé, chef de l'opposition, ont rendu hommage au clergé canadien, qui, depuis près de trois siècles, a créé et soutenu les admirables institutions dites collèges classiques et à qui notre nationalité doit en grande partie sa survivance. A l'avenir, chaque collège classique recevra une subvention annuelle de $10,000 au lieu de $1,000 comme les années précédentes. Dix-neuf collèges classiques se sont prévalus de la nouvelle loi. C'est donc $190,000 que le Gouvernement déboursera annuellement pour favoriser l'enseignement classique chez les catholiques.

On sait que le Gouvernement accordait, l'année dernière, $1,000,000 à chacune des trois grandes Universités de la province: Laval, Montréal et McGill. De ce chef, les protestants reçoivent un tiers des octrois accordés pour l'enseignement supérieur, quand, d'après la population, ils n'auraient droit qu'à un huitième. Néanmoins, la Législature, comme compensation des $190,000 accordés aux collèges classiques, a généreusement voté la somme de $10,000 qui sera annuellement mise à la disposition du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. En plus, le Gouvernement a aussi fait voter $100,000 à l'Université protestante de Lennoxville. Qui peut prétendre, après une telle générosité, que la minorité protestante n'est pas traitée royalement dans la province de Québec?

Une autre loi, d'ordre intellectuel également, a été adoptée. Elle a pour titre: "Loi pour encourager la production d'oeuvres littéraires ou scientifiques". Cette loi des "concours, littéraires ou scientifiques" a valu au Gouvernement, et particulièrement à son auteur, M. David, les éloges sincères des amis des lettres et de tous les journaux de la province. D'après cette loi il est loisible au lieutenant-gouverneur en Conseil d'instituer des concours littéraires et scientifiques annuels et d'en fixer les conditions. Un montant de cinq mille piastres est affecté annuellement à ces fins.

L'ensemble harmonieux de ces lois bienfaitrices couvrant les sciences et les lettres a été couronné par une mesure désirée depuis longtemps par ceux qui ont le culte du passé... Le secrétaire de la province, M. David, qui... aime profondément notre histoire nationale, a convaincu le Gouvernement et la Chambre de la nécessité d'une "loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique". Cette loi a été adoptée par les deux Chambres et a reçu la sanction du lieutenant-gouverneur. Elle est née d'une pensée généreuse et patriotique et sera bien accueillie par tous, nous le souhaitons vivement. En effet, la conservation des ruines historiques, telles que celles des anciens forts de la Nouvelle-France ou des vieux châteaux de l'ancien régime, les antiques manoirs seigneuriaux, est d'un haut intérêt national. Mais ce qui constitue à nos yeux de vraies reliques historiques, ce sont nos rares vieilles églises des XVIIe et XVIIIe siècles... Nous souhaitons que nos vieilles chapelles et nos vieilles églises, avec le bienveillant assentiment de Nos Seigneurs les évêques, soient les premières à profiter de la création d'une Commission de classement et de conservation des monuments et objets d'art historiques.

En même temps qu'il favorisait ainsi les arts, les sciences et les lettres, le secrétaire de la province n'a pas oublié les besoins de l'enseignement primaire. C'est ainsi que, dès le début de la session, le Gouvernement a fait amender la loi qui règle l'allocation au fonds des écoles élémentaires, en portant ce fonds à $200,000, alors qu'il n'était que de $150,000 jusqu'à cette année, et que le fonds des écoles publiques a été porté de $200,000 à $275,000. En ajoutant ces montants aux $40,000 accordés aux écoles protestantes, tel que mentionné ci-haut, on arrive à un total de $165,000 ajoutés au budget des écoles primaires cette année.

Afin d'encourager l'enseignement agricole, commercial et technique dans toutes les municipalités, M. David a proposé à la Législature, qui l'a adoptée, la "loi autorisant l'établissement de cours professionnels". En vertu de cette loi, le Gouvernement pourra accorder des subventions spéciales aux municipalités scolaires qui créeront des "cours professionnels" dans les écoles placées sous leur contrôle. Par cette loi, le Gouvernement décentralise l'enseignement spécial et en permet la diffusion dans toutes les localités un peu importantes de la province.

Enfin, le Gouvernement a fait adopter des amendements à la loi de l'instruction publique, amendements suggérés par le Comité catholique, qui ont pour but de permettre la mise en vigueur du nouveau programme d'études. Nos lecteurs savent que ce programme ne reconnait que deux types d'écoles publiques: l'école primaire élémentaire (6 années) et l'école primaire complémentaire (2 années). On a banni de l'école primaire élémentaire tout ce qui a trait à la spécialisation, pour n'y laisser que ce qui se rapporte à la culture générale: elle devient l'école des éléments. L'école primaire complémentaire continue et affermit la culture générale et offre en plus à ses élèves un commencement de spécialisation par la création des sections agricole, commerciale et industrielle. L'école complémentaire, tout en approfondissant les éléments acquis à l'école primaire proprement dite, prépare les garçons aux écoles spéciales et fournit aux filles l'occasion de suivre un cours d'enseignement ménager suffisant aux besoins ordinaires des familles. La modification des programmes s'étend aussi aux écoles normales, qui ont dû adapter leur programme à celui des écoles primaires.

Pour clore cette brève revue, disons que M. David, sur la recommandation du surintendant de l'Instruction publique, a obtenu du Gouvernement une augmentation substantielle de traitement en faveur des inspecteurs d'écoles et des principaux et des professeurs des écoles normales.

C.-J. MAGNAN.

EN VACANCES!

Mon frère et moi, disait Xavier de Maistre, nous sommes comme les deux aiguilles d'une même montre, en parlant de Joseph de Maistre et de lui-même.

Ces paroles pourraient s'appliquer aux deux frères Belle-Humeur.

— Viens-tu avec moi, faire un voyage en automobile au lac Winnipeg, me demanda-t-il, la veille de mon départ.

— Avec plaisir, lui répliquai-je, vraiment, je serai charmé de faire pareille excursion en pareille compagnie, le premier jour de mes vacances.

Et nous voilà partis en route pour le lac.

Le temps de faire une course de quatre heures, en passant par Selkirk, Winnipeg Beach et Gimli, et nous arrivons à Lakeside Fresh Air Camp au coucher du soleil.

Cet endroit qui se trouve à soixante-quinze milles de Winnipeg est la propriété de la Banque Union. C'est un terrain de treize acres acheté dans un but philanthropique pour procurer une pension gratuite aux enfants de la capitale manitobaine.

Situé sur une hauteur de cinquante pieds au-dessus du lac, la maison principale avec ses deux dortoirs et son réfectoire grillés, a réellement bonne mine au milieu des épinettes des bouleaux et des arbres de toutes les essences. Dans ce séjour délicieux d'air pur, d'eau limpide et de lumière, est-ce que vous ne respirez pas avec eux cet atmosphère sanitaire, salutaire, n'entendez-vous pas aussi leurs rires et leurs chants enfantins.

L'organisation de ce campement est parfaite. Sous la direction d'une matrone et d'aides de camp, à tour de rôle, cinquante enfants de six à douze ans, tantôt fillettes, tantôt garçons, séjournent là pendant dix jours aux frais de la société bienfaitrice infantile. En tout, cinq cents enfants y passent la vacance.

Tant qu'à moi, je n'ai rien à faire avec cette institution admirable, je me plais d'observer en passant cet endroit idéal où tout nous invite au repos. Dans les bois tamisés de lumière qui bordent le lac, les oiseaux chantent à qui mieux mieux. A l'orée de la forêt, il y a des roses et des fraises dans l'herbe fine. Vous n'avez qu'à prendre. Et de tout cela, il se dégage un tel arôme, qu'on est tenté de dire avec Alphonse Daudet:

"Sentez-vous comme nous sentons bon!"

Sur la grève, un pêcheur islandais vient de lever sa ligne au large. Il n'a que six carpes dans son filet. La pêche n'est pas fameuse, en ce temps-ci de l'année.

Assis sur le bord de la chaloupe, je regarde les vagues qui viennent déferler à mes pieds et qui semblent me dire:

"Dis donc l'ami, mais tu ne viens pas te baigner, l'air est pur, le soleil est chaud, l'eau est bonne."

Vraiment, elles sont très gentilles ces vagues qui laissent sur le sable une légère frange d'écume. Aussi je ne me fais pas prier, et l'instant après, j'avais piqué une tête dans le lac.

Montesquieu, a dit quelque part: "Je n'ai jamais eu de chagrin dont un quart d'heure de lecture ne m'ait consolé!"

Je pourrais dire également: je n'ai jamais eu de chagrin dont un quart d'heure de bain ne m'ait réjoui!

Rappelez-vous, ces moments de satisfaction intense et du bien-être que l'on éprouve au bain et au sortir du bain. Vous avez banni de votre esprit toutes les préoccupations et les ennuis inhérents à votre métier ou à votre profession.

Il n'y a rien de tel pour vous faire trouver la vie bonne et exciter l'appétit.

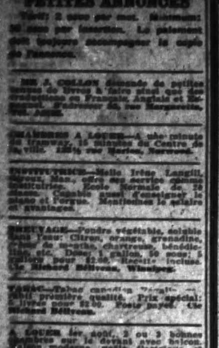
Demandez à notre ami, M. Busy, s'il en a empiffré des jambons et des cuisses d'agneau, des macaroni et des oeufs à la coque!

A côté de la pension où nous nous sommes si bien régalés, des maçons et des sculpteurs sont en train d'ériger un magnifique monument des braves de la Banque Union qui sont morts au champ d'honneur en France, lors de la Grande Guerre.

C'est une imposante pièce de maçonnerie en pierre du pays, ayant une grande plaque commémorative au centre, des reliefs représentant l'armoirie des neufs provinces surmontée de la couronne du roi, entourée d'un matelot et d'un indien. Les sept marches comprises, le monument a trente pieds de hauteur. Sur la pelouse qui l'entoure, neuf épinettes représentent les neufs provinces.

Cette structure fait face au lac, regardant le soleil levant et la France lointaine où ces vaillants dorment leur dernier sommeil.

Belle-Humeur.



PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum: 30 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

MR J. COLLON demande de petites tenues de livres à faire ainsi que des traductions en Français, Anglais et Espagnol. S'adresser 55, rue Marguerite. Tél. [illegible]

CHAMBRES A LOUER—A une minute du tramway, 15 minutes du Centre de la ville. 122½ rue Harlow, Norwood.

INSTITUTRICE—Melle Irène Langill, [illegible], Man., offre ses service comme institutrice. Ecole Normale de 2e classe. Capable aussi d'enseigner le piano et l'orgue. Mentionnez le salaire et avantages.

BREUVAGE—Poudre végétable, soluble dans l'eau: Citron, orange, grenadine, crème de menthe, chartreuse, bénédictine, etc. Dose: 1 gallon, 50 sous; 5 gallons pour $2.00. Recette incluse. Cie Richard Béliveau, Winnipeg.

TABAC—Tabac canadien [illegible] première qualité. Prix spécial: 5 livres pour $2.00. Poste payée. Cie Richard Béliveau.

A LOUER 1er août, 2 ou 3 bonnes chambres sur le devant avec balcon. Maison moderne, poêle électrique et usage du téléphone. Bonne occasion pour acheter le mobilier, le locataire actuel laissant le pays. 69 Victoria, près l'hôpital, St-Boniface. Tél. N 2846.

M. P. J. HENRY

Un candidat pour qui nous devons voter.

Nous espérons que le 18 prochain, tous les paroissiens du Sacré-Coeur se feront un devoir d'aller voter. M. Henry fait partie de la liste progressiste à Winnipeg. Il n'est pas un inconnu pour nombre des nôtres. Depuis quel-



ques années, rédacteur et directeur de la "Northwest Review" organe des catholiques de langue anglaise de Winnipeg, il a toujours été l'ardent défenseur de nos idées et de la province de Québec. Il n'y a pas là raison de s'étonner. Dans le passé, depuis qu'il vit à Winnipeg, M. Henry a toujours été des nôtres. Ceux qui se souviennent des attaques du "Free Press" contre le regretté Mgr Langevin n'ont pas oublié que maintes et maintes fois M. Henry prit la plume dans les colonnes mêmes du "Free Press" pour défendre l'illustre archevêque défunt. M. Henry est de ceux qui ne nous ont jamais fait défaut aux heures de crise et quand nous étions attaqués. Il n'est pas de candidat à Winnipeg plus digne d'obtenir l'appui des électeurs de langue française. Ne l'oublions pas le 18 juillet prochain et donnons-lui notre premier vote.

HEURES DES OFFICES RELIGIEUX A L'EGLISE DU SACRE-COEUR DE WINNIPEG

Coin des rues Lydia et Bannatyne. L'église paroissiale de toute personne de langue française de la ville de Winnipeg. Téléphone A 8870.

R. P. A. Normandin, O.M.I., curé. R. P. W. Vézina, O.M.I., vicaire.

Messes: le dimanche: 7 h. 30 et 9 h. Grand'messe à 10.55 h. Office du soir: Vêpres à 7 h. 30. Messes sur semaine: 6 h. 45 et 8 h. 30.

HEURES DES OFFICES RELIGIEUX A LA CATHEDRALE DE SAINT-BONIFACE

M. l'abbé Jubinville, curé.

Messes: dimanche: 6 h. 15, 7 h. 30, 9 h. et 10 h. 30. Vêpres: 3 h. p.m. Messes sur semaine: 6 h. 15, 6 h. 45 et 7 h. 30.





RECITAL DOSTERT

Melle Antoinette Dostert, notre brillante pianiste, a donné le 30 juin dernier un intéressant récital à son Studio. Un groupe de ses élèves dont les noms suivent l'assistèrent:

1. Geraldine Faulkner; 2. Marjorie Kasler; 3. Bessie Kasler; 4. Helen Congalton; 5. Frances Congalton; 6. Marguerite McKay; 7. Helen Frances; 8. Terry Burt; 9. Irene Weakley; 10. Verna Henderson; 11. Marjorie Morris; 12. Gertrude Burton; 13. Carrie Pratt; 14. Evelyn Pratt; 15. Bessie Lerner; 16. Kathleen Hand; 17. Marguerite Guertin; 18. Iris Blundell; 19. Marie-Louise Pelletier; 20. Anna Marion.

LES GAGNANTS A LA MAISON BLANCHE

Le tirage des prix spéciaux offerts par La Maison Blanche à sa clientèle a eu lieu, samedi dernier par Son Honneur le maire Laurendeau. Mme G. Renaud, 172 Notre-Dame, a gagné le gramophone; M. Choumard, 540 Taché, le radio; M. Japhet Manaigre, Lorette, le violon.

RETRAITE ECCLESIASTIQUE

C'est cette semaine qu'a lieu la retraite des prêtres du diocèse de St-Boniface. Elle est prêchée par le R. P. Gauthier, eudiste.

L'EGLISE DE DAUPHIN

Le contrat de construction de l'église de Dauphin vient d'être donné à la J. ALBERT TREMBLAY Co. Les travaux sont déjà commencés. Ce sera un édifice de briques devant être terminé pour les fêtes.

LA CATHEDRALE DE LE PAS

La Compagnie DAOUST de St-Boniface, actuellement à mettre la dernière main sur les travaux de construction de la cathédrale de Le Pas, vient de s'assurer l'entreprise de la nouvelle église de Marcelin dont les travaux commenceront bientôt.

* * *

SACRE-COEUR

Vu le mauvais temps que nous avons eu dimanche dernier, le pique-nique de la société St-Jean-Baptiste fut remis à dimanche prochain, 16 juillet.

Nous invitons cordialement tous les Canadiens-français de la ville, ainsi que des paroisses environnantes. N'oubliez pas.

Baptêmes.

Joseph-Arthur Wilfrid Pinsonnault, fils de M. et Mme Pinsonnault. Parrain, Armand Pinsonnault; marraine, Veronique Pinsonnault.

Frances, Agnes Labossière, fille de M. et Mme Labossière de notre paroisse. Parrain, A. Labossière; marraine, J. Labossière.

R. P. Guy d'Ottawa est de passage au presbytère.

C'est M. A-B. Desrochers de notre paroisse qui a obtenu le contrat de construction de notre grande salle paroissiale. Les travaux commenceront dès demain. Le tout devra être terminé dès le premier octobre.

Cet édifice aura 36 pieds par 90. Il comprendra un soubassement et deux étages. Nous aurons une salle de 35 par 70 d'une capacité de 660 personnes.

On ne finira cette année que le premier étage.

AU COLLEGE DU SACRE-COEUR DE SWAN LAKE

Les premières vocations.

Une belle cérémonie religieuse a eu lieu au collège agricole des Frères du Sacré-Coeur à Swan Lake, le 6 juillet. La messe solennelle fut chantée par l'abbé Diederichs, assisté des abbés Deutchler, curé de St-Alphonse, Jaffas, Bruxelles, et Rousseau, curé de Mariapolis. Le R. P. Biesen, de Yorkton, donna le sermon de circonstance. Les Frères Fintan Dermody et Yarlath Corscian, tous deux originaires d'Irlande, prononcèrent leurs voeux perpétuels.

Quatre postulants, — les premiers au Manitoba, — revêtirent le saint habit. Ce sont Honoré Bazinet d'Abbéville, Manitoba, Henri Choquette, St-Alphonse, Manitoba, Patrice Jordens, d'Hubert Mission, Sask., et Paul Bazin de Haywood, Man. Ils reçurent en religion les noms de Frères Venance, Nestor, Léon et Odilon.

Le Révérend Frère Rombaut, directeur du collège, avait été délégué par le Très Honoré Supérieur Général, rsidant à Malines, Belgique, pour le remplacer pendant la cérémonie.

L'ADANAC GRAIN COMPANY

Les procès de M. J.-M. Bessette, ancien gérant de l'Adanac Grain Company, se terminera ce soir ou demain matin. Les principaux témoins dans cette cause qui intéressent nombre de fermiers de langue française, ont été M. Duprez, député de Carillon, quelques comptables experts, et M. Bessette lui-même.

Ce procès s'instruit sous la présidence de M. le juge Dysart. Il ressort des témoignages entendus qu'on y exploitait tout simplement les fermiers, qu'on a vendu leurs grains sans autorisation en vue de se procurer de l'argent pour spéculer. Le président du tribunal a constaté qu'on volait tout simplement les fermiers. Le verdict du jury ne mettra pas fin à cette cause. Le procureur de la couronne a annoncé hier qu'il y aurait d'autres arrestations et très sensationnelles. Le juge a ajouté à cette déclaration de la Couronne qu'il était heureux d'apprendre que toute cette affaire serait tirée au clair et que tous les coupables seraient appelés à rendre compte de leurs actes.

NOUVELLE ETUDE

M. Arthur Prud'homme, Avocat et Notaire, à cause de la mort de son associé, M. Baston Farvers, vient de s'adjoindre à M. W.-J. Lindall, professeur de droit, avocat de la Couronne en plusieurs causes et avocat de plusieurs municipalités. Ils auront leurs bureaux dans l'édifice Somerset, sous la raison sociale Lindall Prud'homme et Cie.

Sacre-Coeur de Winnipeg:- *Le grand pique-nique annuel a été remis à dimanche le 16 juillet. Venez en foule*